

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. NOVEMBRE

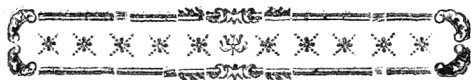
1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier , vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire - Examineur.*



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. NOVEMBRE

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Traité philosophique & politique sur le luxe.
Par Mr. l'abbé Pluquet. A Paris, chez
Barrois 1786. 2 vol. in-12. Prix 5 liv.
broch.

Les ouvrages que nous avons sur le luxe,
ne doivent pas prévenir contre l'intérêt
de celui-ci : quoique plusieurs soient écrits
avec toute la force de la raison *, la matière
restoit encore susceptible d'un développement
& d'une multitude de vues importantes qui
la mît à portée d'être jugée avec une pleine
connoissance de cause ; & c'est dans cet état

* 15 Juill.
1783, p. 399.
— 1 Sept.
1786, p. 30.

que nous la présente M^r. l'abbé Pluquet, déjà connu par plusieurs écrits savans & utiles, parmi lesquels on distingue le *Dictionnaire des hérésies*, & l'*Examen du fatalisme* (a). Son *Traité sur le luxe*, fruit d'un esprit méthodique, clair, solide, nourri de la lecture des meilleurs auteurs anciens & modernes, est divisé en trois parties. Dans la première il considère le luxe relativement à l'homme; dans la seconde, il examine ses effets sur la société & la destinée des Etats; dans la troisième il recherche s'il est possible de le prévenir ou de l'éteindre, & par quels moyens.

Avant tout, & pour bien établir la question, il falloit donner des définitions claires & précises. C'est ici que s'égarent les apologistes du luxe, dont les différentes définitions, reviennent dans le fond à celle qu'a donné Mandeville. Selon lui, *tout ce qui n'est pas absolument nécessaire pour la subsistance, c'est du luxe*. M^r. l'abbé Pluquet fait sentir le défaut de cette définition, & de celles de tous les autres auteurs qui ont pris la défense du luxe (b), de ceux même qui l'ont attaqué. Il en recherche

(a) Ouvrages lumineux & profonds, pleins de recherches & d'une orthodoxie exacte, qui doivent faire oublier l'inutile travail de l'auteur pour rassembler les livres ineptes de pédans Chinois, 15 Octob. 1786, p. 262.

(b) Presque toutes ces apologies tombent sur la multitude d'ouvriers dont le luxe occupe le travail, & auxquels il fournit les moyens

cherche l'origine, il en considère la nature, & dit que " le luxe est né parmi
 " des hommes qui, ayant tout ce qui
 " étoit nécessaire ou utile pour la vie & pour
 " la santé, manquoient de ce qui étoit nécessaire au desir du bonheur, & qui cher-
 " cherent à le satisfaire par les sensations
 " agréables que procurent les objets qui agis-
 " sent

moïens de subsistance ; mais, comme re-
 marque un philosophe qui dans ce genre de
 choses calculoit très-bien, on ne compte pas les
 hommes que le luxe tue, soit par ses effets di-
 rects en répandant dans la société la mollesse
 & la débauche, soit par la misère qui en ré-
 sulte pour les citoyens qui ne peuvent concou-
 rir à ses objets immédiats. " Semblable à
 " ces vents brûlans du Midi (dit J. J. Rousseau)
 " qui couvrant l'herbe & la verdure d'in-
 " sectes dévorans, ôtent la subsistance aux
 " animaux utiles, & portent la disette & la
 " mort dans tous les lieux où ils se font sen-
 " tir, le luxe, dans quelque Etat grand ou
 " petit que ce puisse être, pour nourrir des
 " foules de valets & de misérables qu'il a
 " faits, accable & ruine le laboureur & le
 " citoyen. Sous prétexte de faire vivre les
 " pauvres qu'il n'eût pas fallu faire, il appau-
 " vrit tout le reste, & dépeuple l'Etat tôt
 " ou tard. — Le luxe nourrit cent pauvres
 " dans nos villes, & en fait périr cent
 " mille dans nos campagnes. Le laboureur
 " n'a point d'habits, précisément parce qu'il
 " faut du galon aux autres. Il faut du jus
 " dans nos cuisines, voilà pourquoi tant de ma-
 " lades manquent de bouillon. Il faut des li-
 " queurs sur nos tables, voilà pourquoi le
 " païsan ne boit que de l'eau. Il faut de la
 " poudre à nos perruquiers, voilà pourquoi
 " tant de pauvres n'ont pas de pain. "

„ sent sur les sens. Le luxe considéré en lui-
 „ même, est donc l'usage des objets qui pro-
 „ duisent des sensations agréables que l'homme
 „ a rendues nécessaires à son prétendu bon-
 „ heur, quoique par les loix de la nature,
 „ l'usage de ces objets & les sensations agréa-
 „ bles qu'ils produisent, ne soient ni néces-
 „ saires ni utiles à la vie & à la santé,
 „ ni nécessaires au bonheur de l'homme.
 „ Considéré dans l'homme, le luxe est une
 „ disposition de l'esprit & du cœur qui fait,
 „ regarde & recherche, comme nécessaires
 „ au bonheur de l'homme, des objets qui
 „ produisent des sensations agréables que la na-
 „ ture n'a rendues ni nécessaires, ni utiles à sa
 „ vie, à sa santé, à son bonheur. Enfin
 „ l'opinion des partisans du luxe est un sys-
 „ tème qui fait dépendre le bonheur de
 „ l'homme des objets qui produisent des sen-
 „ sations agréables, qui, par les loix de la
 „ nature, ne sont ni nécessaires ni utiles à
 „ la vie, à la santé ou au bonheur de l'hom-
 „ me. „

Dans quatre sections, divisées chacune en
 plusieurs chapitres, M^r. P. nous montre les
 effets funestes du luxe sur le cœur & l'esprit
 humain, par rapport au caractère & au
 bonheur de l'homme. 1^o. Le luxe étouffe
 dans l'homme la sensibilité destinée par la
 nature à l'unir à ses semblables, & sans la-
 quelle il ne peut y avoir de société humaine
 sur la terre. Il donne à l'homme des besoins,
 des inclinations & des habitudes qui étouffent
 en lui toutes les inclinations & toutes les

vertus sociales. Le luxe rend l'homme injuste, inhumain & capable de tous les crimes. Les assertions de l'auteur sont appuyées de l'exemple des Romains, chez lesquels le luxe a produit les effets dont on vient de parler; & on répond à quelques objections des défenseurs du luxe, qui ont prétendu, entre autres raisons qu'ils alleguent, qu'il rend les guerres moins cruelles. 2°. Le luxe tend à étouffer tous les dons de l'esprit: il porte son activité vers des connoissances & vers des talens frivoles, dangereux & funestes; il tend à anéantir les sciences & les arts, &c. C'est ici que l'auteur nous donne sur-tout des preuves de ses connoissances littéraires. On le suit avec le plus vif intérêt dans les détails que lui fournit l'histoire à ce sujet, dans l'énumération des effets qu'a produit le luxe, par rapport à la morale & à la religion, tant chez les Grecs & les Romains, qu'en Angleterre & en France. 3°. Le luxe corrompt entièrement le caractère de l'homme, & pervertit toutes les bonnes qualités que la nature lui avoit données. Il le rend intempérant, prodigue, égoïste, bouffon, caustique, méchant, léger, frivole, foible, mais passionné &c. &c. 4°. Enfin le luxe détruit le bonheur de l'homme: il le conduit à des maux auxquels il n'est pas destiné, & lui ôte toutes les ressources que la nature lui avoit préparées contre les maux attachés à la condition humaine.

L'auteur discute ensuite les effets du luxe sur la société générale; il prouve d'abord que,

quelque riche que soit un Etat, un grand nombre de sujets y sont privés des choses nécessaires à leur subsistance, lorsque le luxe y domine; ainsi que l'observoit le citoyen de Geneve, dont nous venons de rapporter les paroles. Il nous dit ensuite qu'alors le gouvernement ne donne point aux citoyens des mœurs politiques; que la justice ne leur procure point la jouissance sûre & paisible de leurs biens & de leurs droits; que le luxe rend inutiles les récompenses & les peines destinées à porter les citoyens à de grandes actions, & à les détourner des actions contraires au bien public; qu'il prive le gouvernement des secours que la religion procure pour porter les citoyens à la vertu, & pour les détourner des actions contraires à la société; qu'il ne leur procure pas les moyens de satisfaire l'amour du bonheur avec lequel la nature les a fait naître, & qu'il rend le malheur général & perpétuel; qu'il conduit à un gouvernement arbitraire, oppressif & tyrannique, également funeste aux Souverains & à la chose publique. " Il arrive un tems, dit-il, où (excepté le Souverain, ses ministres, ses favoris, ses courtisans, & ce qui leur est attaché) toute la nation gémit sous la plus dure oppression. Le riche ne jouit ni du repos, ni des plaisirs qu'il croit que sa soumission lui procureroit. L'homme d'une fortune médiocre est réduit à l'indigence; le pauvre manque du nécessaire. Ainsi, excepté le Souverain & sa cour, tous les citoyens sont malheureux

„ & ennemis du gouvernement.... Chacun
 „ érige , pour ainfi dire , au-dedans de lui-
 „ même un tribunal , où il juge le Souve-
 „ rain , fes droits , fes prérogatives , les moïens
 „ par lefquels il s'eft élevé à la puiffance
 „ dont il jouit , & la maniere dont il l'exer-
 „ ce.... Au milieu de ces dangers , quelles
 „ font les reffources du Souverain ? qu'oppo-
 „ fera-t-il aux mécontents & aux féditieux ?
 „ Les loix ? il les a toutes violées : les ju-
 „ gemens des tribunaux ? ils font compofés
 „ d'hommes avilis , corrompus , que le peu-
 „ ple hait & méprife , que le Souverain lui-
 „ même a corrompus , avilis & rendus mé-
 „ prifables. Appellera-t-il à fon fecours la re-
 „ ligion ? il a dépouillé fes miniftres de leurs
 „ biens , de leurs privilèges ; il les a avilis ;
 „ il a favorifé , encouragé ceux qui atta-
 „ quoient la religion ; il a fécondé les efforts
 „ de ceux qui vouloient en éteindre les prin-
 „ cipes ; il a rendu odieux & méprifables les
 „ miniftres chargés de l'enfeigner & de la
 „ faire refpecter , comme on a vu que cela
 „ arrive chez les nations où le luxe domi-
 „ ne. Il ne lui refte que fa milice ; il a fur
 „ elle un empire abfolu ; elle obéit aveuglé-
 „ ment à fes ordres.... Mais fes armées fe-
 „ ront compofées de mercenaires , de fol-
 „ dats qui n'auront aucun amour de la pa-
 „ trie , qui feront fans force & fans coura-
 „ ge. Elles feront commandées par des géné-
 „ raux fans lumieres , fans talens , fans va-
 „ leur , incapables de foutenir les fatigues de la
 „ guerre , ignorant l'art de la faire , avides de

richesses, & toujours dans la disposition de trahir l'Etat pour de l'argent. Les armes, les subsistances seront fournies par des entrepreneurs qui n'auront pour objet que de s'enrichir, & qui, partageant leur gain avec des protecteurs puissans, seront sûrs de l'impunité, quelque mal fournies que soient les armées. Le soldat sera donc mal païé, mal nourri, mal armé, mal commandé, sans zèle, sans confiance, sans bravoure. Voilà les forces que le Despote livré au luxe opposera à ses ennemis. Les grands, les simples citoyens appauvris, mais passionnés pour le luxe, & avides d'argent, se rendront à la Puissance ennemie, comme on l'a vu en France sous Philippe de Valois. Tous les ordres inférieurs opprimés, mécontents, malheureux, n'ayant plus ni principe, ni subordination, ni amour de la patrie, desireront l'anéantissement du gouvernement auquel ils sont soumis. Au moindre revers, cet Etat éprouve une espece de dissolution, &, selon les circonstances, passe sous un pouvoir étranger, se démembre & se partage en différentes dominations; ou change la forme de son gouvernement, & la constitution politique. Tels ont été les effets du luxe chez les Perses, chez les Grecs, chez les Romains, en un mot, dans tous les Etats anciens & modernes. „

Il paroît peut-être que l'auteur donne aux effets du luxe une étendue en quelque sorte exagérée, en lui attribuant un état de

choses, & des révolutions qui à quelques égards semblent découler d'autres principes; mais en saisissant avec attention l'ensemble de ses raisonnemens, & ramenant le tout aux points de vues dont il part, on conçoit parfaitement que les rapports qu'il établit sont justes, conformes à l'expérience & aux règles d'une rigoureuse logique.

Dans la troisieme partie M^r. P. tâche de montrer d'abord la possibilité d'éteindre le luxe; il indique ensuite les moïens de le combattre & de l'éteindre; enfin, il résout les difficultés par lesquelles on combat le projet de l'extinction du luxe. Dans tout cela on découvre un grand fond de raison & surtout beaucoup de zele pour le bien public; mais l'on peut douter que les lumieres que M^r. P. répand sur cet objet, promettent beaucoup de succès à l'époque de corruption où le luxe nous a amenés, corruption que les spéculateurs du tems regardent comme un genre de nécessité. Toute la maniere d'être des individus, comme celle des nations, tient à ce fléau des fortunes & des mœurs. Les gouvernemens pourroient, je l'avoue, remédier au mal, sinon tout-à-coup, au moins par des opérations successives, sagement dirigées & prudemment ménagées: mais les gouvernemens eux-même sont composés d'hommes qui ont les mœurs & les principes du tems. Il n'y a peut-être qu'une révolution telle que celle que les Barbares du Nord, durs, sobres & chastes, opérèrent dans l'Empire romain, qui puisse nous ramener à l'état de

sageffe, de modération & de décence, qui fait l'objet des vœux & des travaux de l'auteur.



La Langue latine. Poème en vers latins & françois. A Tournay, chez Varlé 1786.

L'Auteur qui s'est déjà distingué en traitant le même sujet en prose, déploie les graces de la poésie à célébrer la langue grave, abondante, nombreuse, sonore, importante, magnifique de l'ancienne Rome *, mere des chef-d'œuvres dans tous les genres, qui fixent les yeux, occupent les efforts des littérateurs modernes, & arrachent aux plus habiles; comme aux plus prudents, cet aveu plein de circonspection & de vérité :
 ... *Longè sequere & vestigia semper adora.* (a)

Statius
Theb. XII.

Les

(a) Je n'ai garde de donner dans l'enthousiasme des gens qui ne trouvent belles que les choses qui datent de deux à trois mille ans; mais tout supposé égal entre les anciens & les modernes, il reste à ceux-là l'avantage de l'exemple, de l'originalité & du modele; & c'est beaucoup à tous égards. C'est ainsi que sans vouloir prononcer entre le mérite respectif de Démosthène & de Cicéron, Quintilien remarque que le premier a la gloire d'avoir servi de modele au second, & de l'avoir fait, pour ainsi dire, tout ce qu'il a été : *Cedendum verò in hoc, quod ille prior fuit & magnâ parte Cicéronem, quantus est, fecit.* Instit. lib. X. cap. I. — 1 Nov. 1774, p. 504. — 1 Avril 1784, p. 487.

Les espérances de l'auteur égalent son zèle ; il augure que malgré les efforts que fait de toute part la frivolité & l'ignorance du siècle , pour étouffer cette vieille interprete des pensées humaines , ce vieux organe du génie , dont les sons ont retenti durant 2 mille ans dans tous les coins du monde où la barbarie ne regnoit pas , il croit , dis-je , que malgré une conspiration devenue générale (a) *son regne sera éternel* , comme l'exprime l'épigraphe ingénieusement choisie :

Imperium sine fine dedi. (b)

I. Æneid.

Quoique

(a) Ce ne sont peut-être pas les ennemis formels de la langue latine , qui lui portent le plus grand coup ; ce sont les pédans qui prétendent l'enseigner sans en connoître ni le génie ni les règles. Il se trouve actuellement à Vienne un certain Mr. F. qui se vante de l'enseigner aux enfans dans l'espace de 3 mois. " Cela n'est pas surprenant (ajoute un périodiste " qui fait quelquefois de très-bonnes réflexions) ; nous avons bien un ouvrage d'un " certain Ignace Weitenauer , qui veut enseigner en un moindre espace de tems le " françois , l'italien , l'espagnol , le grec , l'hébreu & le chaldéen. Cet Opuscule a été imprimé avec approbation , à Francfort sur le " Mein , en 1756 ". — Seul moyen de bien apprendre le latin , ainsi que toutes les langues mortes , 15 Janv. 1783 , p. 94 & suiv.

(b) J'avois autrefois la même espérance. Je me fondois sur-tout sur ce que le latin étoit le langage de l'Eglise , & qu'il dureroit tandis que cette grande Mere des Chrétiens ne seroit pas muette *. Mais les atteintes données à la chirurgie , celles qu'on continue à lui donner tous les jours , celles qui sont encore dans l'état

* 15 Sept.
1784, p. 97.

Quoique le sujet ne paroisse pas propre à la nature d'un poëme, l'auteur l'y a assez

l'état de projet mais dont l'exécution paroît inévitable, affoiblissoient beaucoup le motif qui me rassuroit. A cela ajoutez que les ministres même du Seigneur, occupés à réciter, à chanter nuit & jour ses louanges dans la langue propre à leur état, n'y entendent presque plus rien. On apperçoit sans peine, par des pauses contre nature, par une prosodie monstrueuse & cacophonie, qu'il n'en faillissent pas le sens. Que dis-je ? Ceux même qui écrivent sur ces objets, montrent d'une manière frappante combien ils leur sont étrangers. Il y a quelques jours que je trouvois chez un bon curé l'ouvrage d'un Rubriciste, homme d'ailleurs distingué par ses lumières & son zèle pour la décence ecclésiastique, où il y a des choses bien singulières. P. ex. (t. 3 p. 442) dans l'hymne *O gloriosi Virginum.... Intrent ut astra flebiles, coeli recludis cardines*, l'auteur nous dit *flebiles intret lucidi ut astra*, tandis que le sens naturel est *ut flebiles intrent astra, sive coelum*. — P. 405, dans le *Pange lingua* de Claudien Mamert (qu'il attribue mal-à-propos à Fortunat de Poitiers, quoiqu'il ne soit pas le seul de ce sentiment) il trouve bien obscurs ces paroles *felle potus ecce languet* ; il prétend que *felle potus* est là pour *potus felis*, ou *potus ex felle confectus* ; & cela faute de savoir que *potus* & *potatus* sont la même chose. — P. 419, dans le *Pange lingua* de St. Thomas, il blâme les mots *ventris generosi* & *suggere ventris virginei* ; je trouve cependant dans Suetone (in Tib. c. 49) *generosissimam foeminam*, & je ne vois pas pourquoi la figure appelée *métonymie* n'auroit pas lieu ici comme ailleurs. — P. 423, en expliquant l'hymne de S. Hermenigilde, on place ce Prince dans la Géorgie, au lieu de le laisser en Espagne (*Iberia*) &c. Si un seul coup d'œil m'a offert tout cela, on peut juger du reste.

15. Novembre 1786.

409

heureusement assorti : ce n'est ni une épopée, comme l'on s'en doute bien, ni un poème didactique ; mais une espèce de poésie moïenne qui a le degré d'élévation convenable. Voici comme l'auteur exprime l'avantage de la langue romaine d'avoir seule l'énergie propre aux inscriptions. *

* 15 Sept.
1784, P. 94

*Frigida jam petras tumuli lubet ossa tegentes
Visere. Magnorum hic sedes augusta virorum.
Exuvia tristes, findon brevis & cinis ater
Præclaris heu! nominibus sacrisque supersunt.
Attamen insculptis etiam spirare videntur
Vocibus; ingentesque animas Romana superbis
Lingua sonis audet deformi reddere trunco.
Sic varia exanimi monumenta loquuntur acervo,
Utilitas quotquot consurgeret publica iussit,
Gesta vel annosa testantur rupe per urbes:
Voces fronte gerunt latias, & fronte superbum
Se vicisse ferunt solitum omnia vincere tempus.*

Les vers en général sont aisés & coulans ; un peu plus d'attention & de sévérité les eût rendus d'un mérite plus égal. Un très-beau début finit quelquefois par une chute foible & prosaïque. Il y a quelques fautes contre la prosodie (p. ex. *nitentia* & *mapalia* ont les premières longues, pag. 6.) ; deux ou trois vers manquent du mètre requis, sont trop longs ou trop courts (p. ex. pag. 22. *Expulerint* &c ; *Annosus Cicero* &c ; pag. 24. *Contemptrix* &c). Il paroît que dans quelques endroits les vers françois sont mieux soignés que les latins ; il y a des passages très-gracieux, comme à la page 7 :

Lorsque Virgile assis sous les branches d'un
hêtre,
Enchante les échos par son hautbois champêtre ;

Avec plus de douceur l'onde coule & s'enfuit ;
La colline se meut ; le bois s'énorgueillit.

Tout n'est point aussi riant ; mais ce n'est
pas la faute du Poëte.

. . . De graves accords fatiguent les oreilles ;
On éloigne les yeux de ces vieilles merveilles :
Un siecle aussi irivole , un peuple dameret
Ecoule de l'amour le foible flageolet.
On siffle la raison : tous les jours les trompettes
Vantent des riens pompeux , de futiles fornet-
tes.



Besondere für dormalige Zeiten von seiner
päpstlichen Heiligkeit bestätigte Andachts-
übung 1c. A Mayence, & se trouve chez
l'imprimeur du Journal. 1786.

Petit ouvrage de piété, propre sur-tout à
nourrir la dévotion envers les Saints &
particulièrement envers la Mere du Sauveur
des hommes. On y voit d'abord ce que le
Concile écuménique de Trente a définitive-
ment décidé sur le culte & l'invocation
de ces bienheureux ferviteurs de Dieu, qui
nous ont laissé avec leurs exemples, l'espé-
rance de leur intercession près du souverain
distributeur de toutes les graces. Ce prélimi-
naire est suivi de pratiques édifiantes & con-
stamment cheres à l'Eglise catholique, que
le Pape aujourd'hui regnant a encouragées
par des indulgences.



Aux observations que j'ai eu occasion de faire sur le chant ecclésiastique *, je crois devoir ajouter le témoignage d'un écrivain, dont l'autorité (pour des raisons que je n'examine pas) est aujourd'hui d'une considération particulière, & que le Parti même qui voudroit réduire à rien la pompe de la liturgie chrétienne, regarde comme un canoniste du premier ordre, je veux dire le célèbre Van Espen. Voici ce que je lis dans son *Jus ecclesiasticum* t. 2 p. 673. édit. de Louvain 1753. *Cantum in divinis laudibus adhibere, ritum esse vetustissimum, ab ipsius quoque Christi & Apostolorum exemplo originem trahentem, docet S. Augustinus. Epist. 55. " Sine dubitatione (ait) faciendum est maximi istud, quod de Scripturis defendi potest, sicut de Hymnis & Psalmis canendis, cum & ipsius Domini & Apostolorum habemus documenta, & exempla, & præcepta de re tam utili ad movendum pie animum & accendendum divinæ lectionis affectum „* Il rapporte ensuite un autre passage du même Pere, qui aiant craint d'abord de prendre un plaisir trop naturel & trop organique à entendre le chant de l'Eglise, fait céder cette considération aux raisons évidentes & sensibles qui en constatent la sagesse & l'utilité. "*Cum reminiscor lacrymas meas, quas fudi ad cantus Ecclesie tuæ in primordiis recuperatæ fidei* II. Part.

* 15 Oct.
p. 289.

L. 10. Conf.
c. 20.

„ meæ , & nunc hoc ipso quòd moveor non
 „ cantu , sed rebus quæ cantantur , cùm li-
 „ quidâ voce & convenientissimâ modulatione
 „ cantantur , magnam instituti hujus utili-
 „ tatem agnosco.... Magisque adducor can-
 „ tandi consuetudinem approbare in Eccle-
 „ siâ , ut per oblectamenta aurium infirmior
 „ animus in affectum pietatis assurgat. „
 Hunc ecclesiastici cantûs affectum jam pri-
 dem expresserat S. Augustinus in Resp. ad
 quæst. 107, aut alius quicumque est author
 quæstionum illarum quæ inter opera Augusti-
 ni reperiuntur : “ Excitat enim cantus ani-
 „ mum ad ardentem cupiditatem ejus quod
 „ in carminibus canitur „. Deinde addit :
 “ Ponit insurgentes ex carne affectiones ;
 „ cogitationes malas expellit , quæ nobis ab
 „ invisibilibus inimicis injiciuntur ; irri-
 „ gat animum ad ferendos fructus divino-
 „ rum bonorum „. Porro quòd hodierni can-
 tûs ecclesiastici plerùmque non sint similes
 effectus , non tam vitio ipsius cantûs quàm
 vitio hominum adscribendum. Si enim liqui-
 dâ voce & convenientissimâ modulatione (a)

* 15 Juin
 1781, p. 250.
 Vrai caracte-
 re du
 chant d'E-
 glise. *Ibid.*

(a) Bon moyen de ne pas nuire à la santé, ce qu'on fait sans doute en criant comme des forcenés, ou en chantant trop bas & d'une voix contournée comme des ventriloques *. Et c'est apparemment à un avis de ce genre que se réduit l'article de la gazette de Hambourg dont nous avons parlé dans le Journal du 15 Octobre p. 289. puisque je vois dans les feuilles publiques & nommément dans le *Courier du Bas-Rhin* n°. 83 : Que sans crier comme des stentors, les religieux chanteront d'une façon non - nuisible à la santé.

15. Novembre 1786. 413

cantaretur, ut loquitur Augustinus, non dubium quin plures pie animæ, non minùs quàm Augustinus, utilitatem ejusmodi in se reperirent.

Le savant Thomassin fait à peu - près les mêmes réflexions, & l'on ne peut lire sans en être convaincu & touché, tout ce qu'il dit de l'ancienneté du chant d'Eglise, de ses salutaires & édifiants effets sur l'esprit même du peuple qui ne l'entend pas *. Après avoir rapporté divers témoignages des Peres grecs & latins, relativement à cette matiere, il continue de la sorte. " Le même St. Augustin dit ailleurs que les plus grossiers profitent peu des autres écritures; mais qu'ils sont si touchés de la psalmodie de l'Eglise, qu'ils ne peuvent s'empêcher de chanter les Pseaumes dans leurs maisons & même dans les rues. *Psalmorum verò refonfa, & intrà domum, interdùm etiam in populo publicè canunt* (a). Il assure dans

* 15 Oct.
1786, p. 296.

t. 1. p.
115 édit. de
Paris 1679.

Præf. in
Psal.

(a) Quoi de plus touchant, & en même tems de plus agréable & de plus pittoresque que ce passage de St. Jérôme, qui nous dit la même chose que St. Augustin, d'une maniere qui ajoute infiniment à l'intérêt de la chose. *Quidcunque te verteris, arator, sive tenens, alleluia decantat, sudans messor Psalmis se avocat, & curvâ attondens falce vinitor aliquid Davidicum canit. Hæc sunt in hac provinciâ carmina, hæc sibilus pastorum, hæc arma culturae.* Epist. ad Marc. oper. tom. 4^o. p. 546. édit. D. Martian. — Loi de Charlemagne relative à ce pieux usage, 15 Avril 1780, p. 610. Il vouloit que les pâtres chantaient les saints Cantiques

Tract. 22
in Joan.

„ un autre endroit que la priere du peuple
 „ est pure & sainte, quoiqu'il n'entende pas
 „ ce qu'il chante, parce qu'il est bien per-
 „ suadé que c'est le St. Esprit qui est l'au-
 „ teur de ces divins cantiques. *Cantat po-
 „ pulus credens, nec putat se malè optare,
 „ quod dicitur a divinâ lectione; etsi parùm
 „ intelligit, credit aliquid boni esse quod
 „ cantat.*

Un homme aussi distingué par son élo-
 quence & par la solidité de son jugement,
 que par son excellente morale, que par
 son zèle pur & éclairé pour les choses
 chrétiennes, dans une *Considération* pro-
 fondément raisonnée sur la même matière,
 s'exprime de la sorte. “ Il y a une dernière

Bourda-
loue. Retr.
spirit. 3e
jour. Con-
sid. sur
l'Office di-
vin.

„ obligation, qui est de chanter l'Office di-
 „ vin. Car l'assistance au chœur qui m'est
 „ ordonnée, n'est point une simple compa-
 „ rition, ni une vaine représentation de ma
 „ personne. J'y vais pour y faire mon de-
 „ voir, & c'est un de mes devoirs que de
 „ soutenir le chant qui a été établi, & qui
 „ fait une partie du culte de Dieu. J'y vais
 „ pour partager avec les autres le travail,
 „ aussi bien que le mérite de ce pieux exer-
 „ cice. J'y vais pour former avec eux, par
 „ l'union de nos voix, cet harmonieux

riques au milieu de leurs troupeaux. Faut-il
 être surpris de ce qu'aucun clerc (comme l'af-
 fure le *Moine de St. Gal*) n'osa se présenter
 devant lui sans être bien versé & bien exer-
 cé dans le chant d'Eglise?

„ concert , où l'Eglise militante & l'Eglise
 „ triomphante joignent mutuellement & si
 „ saintement leurs célestes accords en l'hon-
 „ neur de la Majesté divine. Comme David
 „ ne séparoit point le chant de la psalmo-
 „ die , je ne dois point non plus séparer l'un
 „ de l'autre , puisque l'obligation est éga-
 „ le pour l'un & pour l'autre. *Seigneur ,*
 „ disoit à Dieu ce saint Roi , *nous so-*
 „ *lemniserons vos merveilles , & en chan-*
 „ *tant & en psalmodiant „*. Et après avoir
 parlé des personnes qui sont particulièrement
 obligées à remplir cette sainte , touchante &
 consolante obligation , le célèbre orateur
 continue ainsi : “ Quand donc je m'épar-
 „ gne au chœur , & que je me ménage ;
 „ quand par un excès de délicatesse , & pour
 „ ne pas intéresser une santé dont j'ai trop
 „ de soin (a) , je n'y chante que foiblement ,

Cantabi-
mus & psal-
lemus virtu-
tes tuas.
 Psal. 20.

(a) Nous avons vu quel genre de chant
 pouvoit préjudicier à la santé (p. 412) , & mon-
 tré ailleurs combien le chant en général lui
 étoit favorable (15 Oct. p. 291) , combien il
 étoit naturel à l'homme (15 Août 1775 , p. 257) ;
 j'ajouterai ce fragment d'une lettre qu'un
 homme éclairé & solidement philosophe m'é-
 crit à ce sujet. “ Monsieur , comme vous avez
 „ l'ame sensible , ne vous êtes-vous jamais
 „ avisé de plaindre ce bon ébourgeonneur
 „ dont parle Virgile :

Hinc altâ sub rupe canet frondator ad auras ;
 „ & cet autre qui s'efforçoit

Phœbum superare canendo ;

„ mais sur-tout cet infatigable chanter de ber-
 „ ger , *Moeris* , je pense :

Sæpè ego longos

Cantando puerum memini me condere soles ?

„ Il me semble qu'on devroit retrancher de pa-

„ ou que je n'y chante point du tout ; quand
 „ ma présence n'y est d'aucun soulagement
 „ pour les autres & de nul secours, je n'ob-
 „ serve pas ce que l'Eglise & la religion
 „ veulent de moi. Je prétens avoir peu de
 „ santé, & si cela est, on ne me refuse point
 „ dans le besoin les dispenses nécessaires :
 „ mais du reste, quelque peu de santé que
 „ j'aie, à quoi puis-je mieux l'employer,
 „ qu'à chanter les louanges de mon Dieu ?
 „ L'user de la sorte, c'est accomplir à la let-
 „ tre ce que St. Paul nous a si fortement
 „ recommandé, de faire de notre corps une
 „ hostie vivante, & de l'immoler au Sei-
 „ gneur. „

Mais pour revenir encore un moment à
 Van Espen ; après avoir montré que le chant
 ecclésiastique n'a pas seulement pour but l'é-
 dification du clergé, mais encore celui du peu-
 ple, & que l'intention de l'Eglise est que le
 peuple assiste aux divers offices & aux heures
 canoniales autant qu'il est possible, il ajou-
 te : *Si divinum officium, eâ quâ decet opus*
Ibid. p. 667. Dei, reverentiâ ac devotione & cordis com-
punctione decantaretur, non dubium quin
multùm ad populi excitandam devotionem

„ reils morceaux, ou du moins à tels passa-
 „ ges faire sentir bien scrupuleusement aux
 „ jeunes gens le péril du chant ; afin que
 „ ceux-ci transmettant dans la suite ces avis
 „ salutaires à leurs laboureurs, vendangeurs,
 „ manœuvriers, les choses allaient un peu
 „ moins mal dans ce monde. „

15. Novembre 1786. 417

conduceret ; multique ad cordis compunctio-
nem & Dei amorem moverentur , ut dicere
possent quod olim *Augustinus* lib. 9. Conf.
cap. 6. " *Quantum flevi in hymnis & canti-*
" *cis tuis suavè sonantis Ecclesiæ tuæ voci-*
" *bus commotus acriter ! Voces illæ influe-*
" *bant auribus meis & eliquabatur veritas*
" *in cor meum ; & exæstuabat indè affectus*
" *pietatis , & currebant lacrymæ & benè mihi*
" *erat cum eis. — Unde passim Concilia*
enixè monuère canonicos aliosque quibus divini
officii persolvendi munus incumbit , ut nihil in
Officio divino ejusque persolutione fiat aut
misceatur quod non spectet ad populi ædifi-
cationem. Quà de re Patres Concilii pro-
vincialis Senonensis anno 1528. cap. 17. ità
loquuntur. " Cum in Dei psalmodià can-
" *tandà præcipiatur , ut fidelium devotio exci-*
" *tetur , propter hoc nocturnum diurnumque*
" *officium & Missarum celebritates assiduè*
" *a clero & populo sub maturo tenore , dis-*
" *tinctâque gradatione cantentur , ut eadem*
" *distinctione collibeant & maturitate delec-*
" *tent. Propterea præcipimus ut in ecclesiis*
" *sint musici cantûs distincti ac discreti ,*
" *moveantes cor ad devotionem compunc-*
" *tionemque. "*

Van Espen s'étend ensuite sur la cons-
tance & la continuité du chant ecclésiastique,
qui selon les Conciles, le sentiment des
Saints, & même des Rois & Princes chré-
tiens, dont on trouve là même les leçons
& les exemples, doit embrasser le jour & la
nuit, sanctifier toutes les heures & tous les

tems, & particulièrement celui que le silence & le repos de presque tous les êtres vivans rend si propre à l'adoration du Créateur (a). Il cite entr'autres ce passage de St. Jean Chrysostome. *Non ideo facta est nox ut per totam dormiamus & otiosi simus. Testantur hoc & opifices, nautæ, negociatores, Ecclesia Dei mediis surgit noctibus; surge & tu, & vide astrorum choream, obstupescere admirabilem Dei dispositionem.* Qu'on apprécie d'après cela le projet anti-chrétien & contre nature, de réduire le culte public au seul tems où le soleil est sur l'horizon (ce qui en hiver sur-tout, le réduiroit presque à rien); projet qu'un creux & irrégulier spéculateur a osé proposer, sous le spécieux prétexte de veiller aux mœurs; sans qu'heureusement aucun prince ni évêque catholiques n'aient encore adopté une réforme destructive de toute piété. Eh quoi ! les temples du vice seront ouverts dans tous les tems; c'est la nuit sur-tout qui rassemble les profélytes de la crapule & de la luxure : c'est alors que se brillant les farces théâtrales

(a) *In noctibus exrollite manus vestras in sancta, & benedicite Dominum.* Pl. 133. *Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi.* Pl. 118. *Memor fui nocte nominis tui, Domine.* Ibid. v. 55. *Anima mea desideravit te in nocte.* Isai. 26 &c. &c. — Effet de la nuit sur les esprits justes, les âmes pures & saines, Octob. 1771, p. 241. — 1 Mars 1777, p. 325. — 15 Nov. 1778, p. 399. — 1 Sept. 1783, p. 12. — 1 Oct. 1783, p. 161. — 15 Juin 1786, p. 249.

15. Novembre 1786. 419

où l'hiphistrionisme assassine les mœurs publiques ; où des danses lascives, des masques dehontés portent dans les âmes le feu des passions infâmes ; où des millions de bougies, dont la matière n'est pas calculée comme celle des cierges qui brûlent devant l'autel de l'Eternel (a), sont employés à préparer ou à consommer les œuvres de ténèbres. Hélas ! nous pouvons bien dire avec l'amertume profonde que verse dans l'âme des gens de bien le triomphe de l'iniquité :

Noctes atque dies patet atri janua ditis. VI. *Æneid.*

Et l'hypocrite philosophie qui préconise tout cela, qui propage tout cela, entreprendra de fermer les temples chrétiens, parce que les scélérats qui ne les respectent pas de jour *,

* Voyez en des preuves multipliées, I Mars 1786, p. 378.

(a) Calculs sordides & puérils des *Encyclopédistes* & autres, 15 Janv. 1782, p. 95. —

I Nov. 1782, p. 327. — I Décemb. 1785, p. 495. — Vue générale de la philosophie dans cette mesquine réforme. *Ibid.* —

Les cierges, les ornemens, les vêtemens sacerdotaux, la parure des autels, la pompe des sacrifices ; le chant, l'orgue, les cloches, qui expriment la joie ou la douleur de Sion ; les clochers dont la vue annonce au loin la maison de l'Eternel ; la croix qui met sur tout cela le sceau de Jésus - Christ * : tous objets qui provoquent la colère philosophique, & sur lesquels s'exercent sans relâche les vains *projecteurs* du siècle. Laissons-les ronger & détruire à leur aise, convertir en *produit net* les débris de l'héritage du Seigneur : la foi & la patience suffisent aux vrais fidèles ; si les temples de pierres se démoulaient, la charité en construit d'indestructibles dans le secret de leur cœur.

* haine particulière & personnelle de Raynal contre la Croix, I Mai 1782, p. 23. — I Janv. 1782, p. 13.

ne les respectent pas davantage de nuit ; elle s'armera d'un zèle de réforme contre la maison du Dieu vivant , en même tems qu'elle s'applaudit de voir tous les crimes avec l'irréligion qui les produit & les autorise , croître dans les lieux , dans les usages qu'elle exalte , qu'elle pare de toute la pompe des spectacles profanes... L'absurde & tortueuse politique d'un siècle faux & pervers ! On venge sur l'innocence , sur la sainteté , sur Dieu même , sur l'éclat & la dignité de son culte , les excès des insensés qui outragent , qui blasphèment tout cela ; on encourage leur audace par la proscription de l'objet de leur haine ; on exerce l'intolérance la plus détestable en défendant toute espèce de diversion en faveur de la piété & de la vertu.... Non , non , espérons que les maîtres des nations , dont les intérêts sont si étroitement liés avec l'ordre que la seule religion peut affermir , ne goûteront jamais les projets de leurs plus cruels ennemis. Et dans tous les cas , allons plutôt (peut être ne préviendrons-nous pas de beaucoup la fatale époque où ce sera une nécessité absolue *) , allons avec les premiers enfans de la foi , dans des réduits obscurs , inconnus à l'impiété & à la violence ; allons , comme eux , dans de paisibles ténèbres perpétuer nos prières & nos cantiques ; faisons retentir les cavernes & les tombeaux de ces sons que le monde abhorre ; cachons sous terre des rites & des mystères qui ne sont pas plus faits pour les yeux de nos prétendus sages que pour ceux des tyrans de Rome ; cherchons dans le sein des rochers , dans le creux

* Prédiction remarquable ,
Fév. 1786 ,
p. 230.

des montagnes, cette liberté sainte que nos
Peres y ont trouvée, où ils ont conservé avec
le précieux dépôt du dogme, l'intégrité de
leur culte, la sainteté de leurs usages, &
l'indépendance de leurs pasteurs.



*Conte moral, adressé aux jeunes gens du
sexe, par M^r. Mugnerot.*

O Bjet des soins de la plus tendre mere,
Julie atteignoit ses quinze ans:
Déjà certains desirs naissans
L'aidoient à débrouiller cet aimable mystere,
Que devinent si bien les sens.
Au tems de sa premiere enfance
On avoit surveillé ses jeux;
Enfin, & sur ceci l'on pese davantage,
Pas un jeune homme admis dans la maison.
Ah! vivre ainsi, c'est être en esclavage,
C'est languir dans une prison!
Se faisant de ses jours une si triste image,
Un matin, dans sa chambre, elle se tourmen-
toit,

Se dépitait, se lamentoit,
Lorsqu'enfermé dans une cage,
Le serin qu'elle y nourrissoit
Fit tout-à-coup entendre son ramage.
Elle vole à l'oiseau; mais ce joli chanteur
Dont le gosier faisoit merveille,
En la voyant prend de l'humeur,
Et ne répond à *baisez petit cœur*,
Que par un cri qui déchire l'oreille:
Il s'agite en sa cage, & déjà sur son dos
On voit se hérissier la plume qui le couvre,
Son œil s'enflamme, son bec s'ouvre,
Et cramponné par ses ergots
Il mord cette levre charmante,
Ce doigt mignon qu'à travers les barreaux
Pour le calmer on lui présente.
Loin de gronder ce garnement,
Loin d'en vouloir à sa petite rage,
L'esprit frappé, Julie en ce moment

S'attendrit sur son sort en pensant à sa cage.
Contre ma mere, eh quoi ! j'ose me récrier !

Je l'accuse d'être cruelle !

Et moi, dit-elle, & moi, bien plus barbare
qu'elle,

Pauvre petit ! je te tiens prisonnier !

A ton effor de quel droit m'opposai-je ?

Ce bien dont je te prive, hélas !

La liberté n'est-elle pas,

Comme le mien, ton privilege ?

Jouis-en, mon aimable oiseau,

Jouis-en : dès ce jour vole dans la campagne,

Et choisissant une douce compagne

Vas goûter avec elle un plaisir tout nouveau ;

Vas, dis-je. Sur le champ voilà la cage ouverte,

Et, tout en modulant un air,

Sur un des toits voisins, aussi prompt que l'éclair

Le ferin vole, hélas ! & va chercher sa perte.

Des moineaux du quartier redoutable fseau,

Un chat, qui sur ce toit vient à la décou-
verte,

Oreille fine, œil sûr & patte alerte,

L'entend, le voit, le happe & n'en fait qu'un
morceau.

Jeunes beautés ! voici l'instant de la morale :

Pardon, encore un coup, il la faut effuier.

Mais, pour ne pas vous ennuyer,

Je fuirai des pédans la méthode bannale,

Je serai court, & d'un long entretien

Qu'eut notre belle avec sa mere,

Quatre mots feront mon affaire :

Les voici ; je n'y change rien.

« Tu vois, ma chere enfant, par ce trait exem-
plaire,

» Tu vois que, sans avis, sans guide, sans sou-
tien,

» Pour la jeunesse foible, aveugle & téméraire

» La liberté n'est pas un bien. ».



Fable, par M^r. Courtois de Longuion

(ainsi que les pieces suivantes).

Saluez donc Messieurs, saluez donc Mesdames,
Dûit à son enfant la plus sotte des femmes ;

15. Novembre 1786.

423

L'enfant saluoit tout, même le chat, le chien...
Cet enfant est l'Eloge où tout est riche & bien ;
On y verse l'encens, & l'on n'y blâme rien *.

* 15 Août
1786, p.629.



Le Goût, l'Eloge, & la Faveur.

Fable.

ON dit que chez Dame Faveur
L'antithese à la bouche, en habit de couleur,
Monsieur l'Eloge vint demander un asile.

Il se trompa de domicile,
C'est chez le Goût qu'il se rendit :
Mais le Goût le lorgna, l'interrogea, lui dit :
Vous vous trompez sans contredit,
Vous cherchez la Faveur, vous lui plairez sans
doute ;

Je vais vous indiquer la route
Qui mene à son logis. Enfin il arriva
Chez la Faveur ; le Butor s'y trouva,

Et chacun le loua,
De fleurs on couronna sa tête ;

Le Goût passoit par-là,
Mais ne prit point part à la fête.



Epigramme.

LUc toujours voïageant,
Mais toujours indigent,
Le cœur gros, la bourse légère,
Revient maudissant les Anglois ;
Comme en partant pour l'Angleterre,
Il maudissoit tous les François.



Extrait d'une lettre de M^r. B. curé de M.
à l'auteur du Journal.

JE crois servir le public ou du moins les jar-
diniers, en vous faisant part de l'observation
suivante. J'ai un arbre dans mon verger derriere
ma maison curiale, qui n'a jamais porté deux
ans de suite ; il a toujours été stérile la seconde

année depuis plus de quarante ans, excepté ces deux dernières années. Après avoir longtems réfléchi sur la désagréable propriété de cet arbre, & m'être convaincu que différentes raisons qui m'avoient paru pouvoir en être la cause, n'existeroient pas, je me souvins que dans les années de fertilité j'avois remarqué que la moitié du fruit ne manquoit jamais de tomber avant sa maturité, & je me suis dit: il y a trop de branches, & la racine est trop faible pour fournir une seve suffisante à un si grand nombre de rameaux; c'est la sans doute la cause de ce que la moitié du fruit tombe une année, & que la suivante l'arbre est stérile: car si l'année de repos & la suivante ne suffisent que pour la production de la moitié de fruit jusqu'à maturité, l'année d'ensuite ne peut rien produire que la végétation & la feuille. Sur cela je me suis déterminé à faire couper la moitié des branches, pour voir si mon idée avoit quelque réalité. L'année passée 1785, l'arbre a porté plus de dix hottes de pommes; & cette année 1786 il en a plus qu'aucun des pommiers du verger.



* 1 Mai
p. 5. —
15 Sept. p.
103.

Je remercie l'honnête & très-instruit correspondant qui a bien voulu examiner les raisons physiques que j'ai données de l'espece de monstruosité qu'on appelle *goître* *. J'avoue que si l'on veut absolument isoler une cause quelconque, elle paroîtra insuffisante pour expliquer la totalité de l'effet. En m'arrêtant particulièrement sur l'eau calcaire, je n'ai point prétendu exclure les rapports plus ou moins efficaces de quelques autres causes que j'ai indiquées, mais dire précisément qu'elles n'expliquoient point complètement la chose, & qu'elles ne pouvoient même être regardées comme le principal agent. . . . Si les femmes & les filles sont bien plus sujettes à ce mal que les hommes, c'est sans doute parce que leur vie en général moins laborieuse, apporte moins d'obstacle à la formation de cette excroissance; durant l'hiver sur-tout, elles sont

plus renfermées, respirent moins l'air pur que les hommes qui sortent, voient, s'agitent & transpirent en tout tems ; les soins du ménage, particulièrement celui des enfans, les tiennent presque toujours dans de petites places excessivement chaudes, mal aérées, surtout là où les étuves sont en usage. Et c'est dans ce sens que Mr. Bourrit a eu raison d'attribuer les goîtres du bas-Vallais au régime des habitans, non pas cependant, comme il le pense, en tant que cause productrice, mais comme cause négative qui laissoit au mal la facilité de germer & de croître. A cela on peut ajouter que les femmes en général sont plus bornées à l'eau que les hommes qui boivent du vin, de l'eau-de-vie ; & qu'enfin le tempérament de la femme est plus humide, plus aqueux, plus chargé d'humeurs obstruantes & superfétantes que celui des hommes.... S'il y a beaucoup de femmes goitreuses dans quelques cantons de la Flandre, le grand usage du beurre peut y concourir, comme je l'ai dit en parlant des matières grasses. Quant à la nature des eaux, il faudroit être sur les lieux pour en juger : elles pourroient être calcaires quoique dans leurs cours elles passassent sur des terrains argilleux ; il faudroit savoir encore, si dans les longs hivers, où les ruisseaux sont pris longtems par la glace, les habitans ne puisent pas l'eau dans des citernes alimentées par des eaux de neige &c. &c. Je ne dirai pas que la grande & petite *moer*, & d'autres lagunes, des eaux plus ou moins stagnantes, & l'atmosphère qui en résulte &c. ne doivent pas entrer en calcul. On conçoit que tout cela demande des observations locales, très-exactes & constamment suivies, & de plus un esprit juste, affranchi de tout préjugé, de toute prédilection d'opinion & de système.

 A propos de ce Mr. Bourrit dont nous venons de parler, on se souvient que j'ai rendu un compte assez ample de sa *Description des glaciers*. Depuis ce tems on m'a fait

remarquer qu'il copioit des pages entières & quelquefois plusieurs de suite, tantôt d'un livre tantôt d'un autre; l'éloge des Vallaisans, par exemple (15 Sept. 1786, p. 98), est transcrit mot pour mot de la *Nouvelle Héloïse* de J. J. R. lett. 232. Il est vrai que l'auteur annonce lestement qu'il va parler d'après Rousseau, mais l'on ne fait jusqu'où s'étend cette résolution: car après cinq pages de copie, il a commencé à oublier même les deux guillemets qui de distance en distance pouvoient avertir un lecteur bien attentif, que c'étoit-là un produit étranger. Le morceau que nous avons copié, finit à la p. 201, sans aucune marque qui le distingue de ce qui va suivre. — Comme Mr. Bourrit, ainsi que nous l'avons observé *, défigure souvent les noms propres, il m'est arrivé de le faire après lui, quand ces noms m'étoient inconnus: ainsi, au lieu de *Schuckburg* * il faut lire *Schuckboroug*. — Le titre même de l'ouvrage présente une équivoque désagréable. *Glacieres, vallées de glaces & glaciers*. Il faut lire: *glacieres* (vallées de glaces) & *glaciers*.

* 15 Sept.
1786, p. 91,
* Ibid. p.
87. l. 6 de
la note.



La *Trompette* est le mot de la dernière énigme.

ENIGME-CHARADE.

*Aux gens de robe, aux gens d'Eglise,
Je sers assez communément.
Ma taille est mince, assez bien prise
Et très-légère, assurément.
Sans être ennemi de la joie,
Prends bien garde, mon cher lecteur,
Qu'à ma suite l'on ne la voie;
Ce seroit signe de malheur.*

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 20 Septembre*).
 Les Russes restant dans le silence & l'inaction, depuis la déclaration faite par la Porte à M^r. de Bulgakow, on peut espérer que les choses ne seront pas poussées plus loin, au moins avant la fin de l'hiver. Ce ministre a eu encore depuis peu quelques conférences avec les ministres de Sa H., mais il n'en a rien transpiré.

Le prince de Valachie, Maurojeni, voulant établir de plus en plus son crédit auprès du ministère, a non-seulement fait achever à ses dépens, le navire que son prédécesseur avoit commencé pour en faire un présent au Grand-Seigneur, mais encore il en a fait mettre un second sur le chantier pour la même fin.

— Peu s'en est fallu que le prince de Moldavie n'ait été la victime des intrigues & des menées de ses envieux. Ce prince a été sur le point d'être rappelé; mais par le moyen de 1500 mille piastras, qu'il a fait distribuer à propos, il a été assez heureux pour obtenir des ordres de l'Empereur ottoman, qui le confirment dans la possession de sa principauté.

Suivant le projet du capitán-bacha l'Egyp-
II Part. F f *te*

te sera divisée en 5 gouvernemens qui seront conférés à autant de bachas à 3 queues, avec des forces suffisantes pour qu'ils puissent non-seulement s'observer entre eux & balancer leur pouvoir, mais encore contenir les beys du país, si dans la suite du tems ils s'avisent de reparoître sur le théâtre. Si l'exécution de ce projet très-heureusement imaginé a lieu, comme en effet il vient d'être approuvé & confirmé par Sa H., l'Egypte dont les rapports & les productions n'ont servi jusqu'ici qu'à enrichir ses beys, fournira désormais de plus grands secours à la Porte & accroîtra ses revenus & sa puissance. Jusqu'ici le capitain-bacha n'a encore rien réglé relativement à ce projet & s'est contenté de publier un firman où le Grand-Seigneur exhorte les Musulmans de l'Egypte à l'observance religieuse de la loi du prophete, ainsi qu'à une entiere soumission aux ordres qui leur seront communiqués par son général. Celui-ci leur a déclaré en outre que Sa H., loin d'exiger de ses fideles sujets aucun tribut extraordinaire, ne desire que de se saisir des beys rebelles, Murath & Ibrahim, pour en faire justice & tirer raison des vexations & de la tyrannie qu'ils ont exercées. Cette déclaration, ou si l'on veut, la terreur qu'a répandu par-tout la défaite & la fuite des beys, a fait une si forte sensation sur l'esprit des grands du país, que la plupart d'entr'eux ont déjà rendu hommage au Grand-Seigneur en reconnoissant son autorité suprême.

ALEP

15. Novembre 1786.

429

ALEP (le 4 Septembre). Notre position est de nouveau des plus affligeantes. La pluie aiant absolument manqué, nous craignons une famine complete; & le prix des vivres est déjà au triple de l'ordinaire. La riviere d'Alep est entierement à sec; & depuis un mois on la passe à pied, ce qui n'étoit pas arrivé depuis 20 ans. La peste a fait de grands ravages à Damas & sur toute la côte de la Syrie: mais heureusement ici ses effets n'ont pas été fort meurtriers; & à présent elle a cessé entierement.

TUNIS (le 30 Septembre). Les deux navires hollandois, qui mouilloient dans notre port, ont mis à la voile, après avoir déposé mille livres de poudre & différens autres présens consistant en bijoux, ameublemens &c. En faisant ce don au Dey, la république de Hollande n'a eu d'autre vue, que de témoigner à ce prince sa reconnoissance pour la permission qu'il a accordée d'arborer le pavillon hollandois sur la maison du consul de L. H. P.

La destruction de Biserte n'a fait aucune impression sur l'esprit du Dey. Lorsque les habitans vinrent lui exposer leur triste situation, & tous les maux & les dommages qu'ils avoient soufferts; il leur répondit froidement: *J'en suis surpris; cette bravade du Chev. Emo, coûtera encore à la république un bon nombre de ducats & de séquins, qu'il faudra qu'elle ajoute à ceux que je veux qu'elle me paie.* En effet le Dey paroît déterminé à ne pas se relâcher de ses prétentions.

F f 2 tions,

tions, & à user de toutes ses ressources pour tenir tête à ses ennemis. Il augmente de jour en jour ses forces, & fait fortifier tous les endroits foibles. M^r. Berte a été chargé de lui faire venir de France un fondeur de canon, qui est déjà arrivé, & établira incessamment une fonderie dans la grande forteresse de Tunis, nommée Gaspera. En outre le Dey ne cesse d'acheter des bâtimens pour les armer en guerre; il vient de faire en dernier lieu l'acquisition du chebec du capitaine Paschal Scanniccia, qui naviguoit sous pavillon anglois & qu'on se hâte à présent d'équiper pour l'envoier en course contre les Chrétiens. Ces dispositions de notre régence ne sont pas inutiles, puisque l'on apprend que le Chev. Emo a fait voile de Malthe, pour venir former une nouvelle tentative contre nous, avant de terminer la campagne de cette année. On croit qu'il a dessein d'attaquer Africa, petite ville sur la côte orientale de Tunis.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 5 Octobre). Le courier de Constantinople, qu'on a dit depuis quelques jours, être en chemin pour venir ici, n'est pas encore arrivé; il y a apparence qu'il ne nous apportera point de dépêches fort satisfaisantes. — Les négociations se continuent pour achever les traités de commerce avec la France & l'Angleterre. C'est non-seulement à cet objet, qu'on dit être

15. Novembre 1786.

431

relatif le passage fréquent de couriers entre notre cour & celle de Versailles, mais encore aux affaires de la Turquie. Le ministère de France travaille, à ce qu'on assure, de concert avec la cour de Vienne, à prévenir l'éclat d'une guerre entre la Porte & la Russie, & à engager par conséquent la première à donner quelque satisfaction sur les plaintes, qu'a occasionné la conduite des Tartares du Cuban. — L'Impératrice a enfin disposé de la place d'enseigne des chevaux-légers de sa garde, qu'elle n'avoit point voulu remplir depuis la mort de M^r. Lanskoj : elle en a revêtu M^r. de Momonow, l'un de ses aides-de-camp particuliers, qui déjà précédemment avoit reçu des marques de son estime, & qu'elle a en même tems élevé au grade de général-major.

P O L O G N E.

V A R S O V I E (le 15 Octobre). L'ouverture de la diète ordinaire de Pologne, fixée au lundi 2 Octobre, a eu lieu ici ce jour-là avec les solemnités d'usage. Le Service divin a été célébré à l'église collégiale de St. Jean par le comte de Szembeck, évêque & prince de Plocko. Le Roi y assista accompagné du sénat, du ministère, & des nonces. M^r. Chominski, qui a été maréchal de la dernière diète, ne pouvoit remplir à celle-ci les fonctions de cette place, étant revêtu actuellement de la charge de maréchal du tribunal de Lithuanie. En conséquence M^r. de Tyszen-

F f 3 haus,

haus, premier nonce en rang du grand-duché, procéda, selon la loi, à l'ouverture de la session dans la chambre des nonces : & le premier objet, dont celle-ci s'occupa suivant l'usage, ce furent les élections contestées de plusieurs d'entre eux. Il y avoit une double élection de nonces pour le Palatinat de Volhynie, par deux dietines tenues en des endroits différens. Après de longues discussions, & la plus forte persévérance de part & d'autre à soutenir la validité des élections respectives, M^r. Zagurski déclara, en son propre nom & en celui de ses collègues, que l'amour du bien public l'emportoit chez eux sur l'intérêt particulier ; qu'ainsi ils abandonnoient leurs droits & cédoient aux nonces du parti adverse, élus à la dietine, qui s'étoit tenue à Luck. En conséquence de ce désistement, ils quitterent la chambre ; & l'on s'ajourna au 3 Octobre. — Cette séance se passa encore presque entièrement en discussions sur la validité des dietines de Podolie : elles s'étoient tenues toutes deux à Kaminiec, l'une dans l'église cathédrale sous la présidence d'un dignitaire, huitième en rang dans le Palatinat ; l'autre dans l'église des Jacobins, où présidèrent en personne les premiers dignitaires de la Podolie. Après que les voix eurent été recueillies par rang de Palatinats, les nonces élus dans l'église des Jacobins l'emportèrent, à la pluralité de 137 contre 23 voix, sur ceux qui l'avoient été dans la cathédrale. Cependant il y eut 8 voix pour déclarer les deux dietines illégales l'une & l'autre, &

15. Novembre 1786.

433

pour annuler en conséquence les deux élections. Cette contestation ayant été décidée, l'on procéda à l'élection du maréchal de la diète : & la pluralité de 168 contre 9 voix se réunit en faveur de M^r. Gadomski, nonce de Sochaczew. Le comte Rzewuski, notaire du camp de la couronne & nonce de Chelm, sortit en protestant contre cette élection. Cependant cet incident ne troubla point l'activité de la diète. Le nouveau maréchal nomma, en vertu de la prérogative de sa place, le secrétaire de la diète, ainsi que les députés, chargés d'annoncer son élection au sénat. — Les magnats polonois, ne voulant pas admettre le prince de Nassau, dans l'assemblée de la diète; il a paru dans les environs du palais royal, à la tête de 200 soldats : les nobles ont voulu repousser cette troupe d'élite, mais ils ont été repoussés eux-mêmes, & le prince a paru triomphant, au milieu du comice, gardé aux dehors par les 200 satellites. M^r. de Nassau a embrassé le parti du Roi, dont il soutiendra les intérêts.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 30 Septembre*). Le prince héréditaire a couru un très-grand danger le 7 de ce mois à Caldas où S. A. R. prend les bains. La tente étoit dressée à trois quarts de mille environ sur la plage. Ce jour-là les flots étoient fort agités & la mer plus haute qu'à l'ordinaire. Le matelot qui conduisoit

le prince sur une espece de radeau, prit la liberté de lui représenter que le moment n'étoit pas trop favorable pour se baigner ; le jeune prince qui y trouve beaucoup de plaisir, & qui ne croioit pas le danger bien grand, voulut y aller : mais ce qu'avoit prévu le matelot arriva, la mer devenue de plus en plus orageuse renverse la tente, & entraîne le prince, qui voulant s'attacher à un chambellan, le fit tomber avec lui. Le matelot s'étant aussi-tôt précipité pour les secourir, eut le bonheur de saisir le prince par les cheveux, & le ramena au radeau. Son Altesse royale étoit déjà fort enfoncée sous l'eau, & auroit indubitablement péri sans la rapidité des secours du matelot.

La Reine qui est partie le 9 pour le même lieu, avec l'Infant Don Jouan, la princesse son épouse & l'Infante Dona Maria-Anna, y jouit, ainsi que toute l'illustre famille, de la meilleure santé. Sa Majesté n'y fera point usage des bains, & reviendra en cette capitale dans un mois avec toute la cour.

On admire ici beaucoup le phénomène suivant. Don Rodrigue de Menessés, fils du gouverneur de la baie de Tous les Saints, a envoyé à la Reine de Portugal un jeune Nègre âgé de 10 ans & d'une belle figure, qui est marqué d'une tache blanche triangulaire depuis le haut du front jusqu'à la naissance du nez ; les cheveux & les poils de la partie des sourcils qui tombent sur cette tache sont aussi parfaitement blancs, quoique frisés à la maniere de ceux des autres Nègres. Il a une seconde marque semblable sous le menton,

15. *Novembre 1786.* 435

ses épaules sont absolument noires ; mais les bras & le reste du corps jusqu'aux genoux sont marquetés de blanc & de noir, les jambes & les pieds sont noirs. Le pere & la mere qui ont donné naissance à ce jeu de la nature sont d'un noir très-foncé & très-pur. (a)

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 15 Octobre*). Le Roi a fait en personne la revue de l'équipage de la frégate de guerre la Diane, destinée à porter les présens à l'Empereur de Maroc, & qui se met pour cet effet aujourd'hui en mer. Ces présens consistent en boulets, bombes & grenades, quelques marchandises de fabrique suédoise, des pendules dorées & deux fauteuils.

I T A L I E.

VENISE (*le 21 Octobre*). Quoique notre baile à Constantinople insiste toujours fortement sur une satisfaction pour les dommages causés à la république par le bacha de

(a) L'on a vu plusieurs fois des Nègres à taches blanches comme l'on a vu des blancs à taches noires (1 Mars 1779, p. 326). On fait d'ailleurs que les Nègres sont tous blancs en naissant (Décemb. 1770, p. 394). Ainsi ce phénomène n'est point aussi merveilleux qu'on paroît le croire à Lisbonne.

Scutari, on n'apprend pas que le divan se presse de donner cette satisfaction. — Les dernières nouvelles de notre flotte portent que le chevalier Emo a envie de tenter encore une entreprise contre la régence de Tunis, avant d'aller prendre ses quartiers d'hiver. S'il en faut même croire certains rapports, cet amiral a déjà attaqué avec succès la Goulette. Cependant l'on ne croit pas que ces châtimens réitérés rendent le Dey plus traitable; au contraire, à chaque attaque, l'audace de ce barbare ne fait que s'accroître.

En conséquence d'un édit impérial, la Lombardie autrichienne est actuellement divisée en huit provinces, dont les capitales sont : Milan, Mantoue, Pavie, Crémone, Lodi, Come, Bozzolo & Callarare.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 24 Octobre). Il ne paroît pas, que le ministère soit pressé d'avoir une assemblée prochaine du corps législatif de l'un & de l'autre royaume. L'on apprend, que le parlement d'Irlande ne sera convoqué que le 17 Janvier prochain & celui de la Grande-Bretagne le 20 du même mois. Le but du ministère est sans doute de porter, dans cet intervalle, toute son attention à la confection des divers traités de commerce, qu'il négocie avec les Puissances étrangères, & de se ménager pour cet effet tout le loisir convenable, sans être distrait par l'agitation des

débats parlementaires. On parle d'en conclure, non-seulement avec la Russie, l'Espagne, le Portugal & l'Empereur, mais encore avec les divers Etats d'Italie; & de former de toutes ces opérations un seul & grand système, qui sera soumis à la fois aux yeux & aux délibérations du parlement. En attendant, nos principaux négocians font déjà des spéculations considérables sur le fondement de l'exécution du traité avec la France. Un d'eux a, dit-on, déjà employé à cet effet la somme de 70 mille livres sterling & un autre celle de 90 mille: & l'on assure, que d'un autre côté les marchands de France ont fait passer des plans d'une correspondance importante pour le commerce réciproque des deux nations. Quoique le traité ne puisse être mis en exécution, avant qu'il ait reçu la sanction dans l'assemblée du parlement, les maisons de commerce ne laissent pas de prendre leurs mesures d'avance, afin d'être prêtes à recueillir les fruits de ce précieux arrangement, à l'instant même que les entraves, qui en arrêtaient l'effet, auront été levées légalement.

Nous apprenons de Gibraltar, que la santé du brave général Elliot est très-chancellante, S. Ex. n'ayant pas quitté la chambre depuis trois semaines, au départ des derniers navires. — La nouvelle qu'une frégate portugaise a brûlé un corsaire algérien, sous le canon de Gibraltar, est confirmée. Cette affaire est d'une nature plus sérieuse qu'on ne le pense. Il est très-certain que la plupart des Etats de l'Europe traitent & doivent

traiter les Algériens comme des pirates; mais il n'est pas moins certain qu'ils sont en étroite amitié avec l'Angleterre, & qu'ils n'ont jamais démenti cet attachement, durant la dernière guerre, lorsque presque toutes les Puissances étoient liguées contre nous, & qu'ils auroient pu nous faire beaucoup de mal.

Les Américains ont appris, avec autant de surprise que de regret, la cession des deux Florides, faite par l'Espagne à la France. Les François, en entretenant 8 bataillons, de 560 hommes chacun, dans cette vaste province, formeront contre les nouveaux Etats, une barrière qui mettra en tout tems les possessions espagnoles, dans l'Amérique méridionale, en parfaite sûreté contre les tentatives que ces nouveaux Etats pourroient faire par la suite, & contre les incursions des nations sauvages. La France ne manquera pas de former, dans ce vaste territoire de la Floride & de la Louisiane, des établissemens considérables, au moien du Mississipi & des autres rivières, dont il est arrosé.

Les papiers anglois sont remplis d'éloges sur l'affabilité & la bonté de l'Archiduc & de l'Archiduchesse de Milan, & entr'autres anecdotes, ils rapportent celle-ci.

« Il existe dans un bourg, appelé Devizes, une coutume dont voici l'origine. Un pauvre gîssierand passant par cet endroit, sans argent, ni connoissance de qui que ce soit, pressé par la faim, & réduit à la dernière extrémité, résolut enfin de surmonter un reste de honte & demanda la charité à la porte d'un boulanger, qui lui donna un petit pain d'un sol. Le

15. Novembre 1786.

439

tisserand arrivé depuis à Coventry, y trouva de l'ouvrage, y fit de bonnes affaires, & même parvint à amasser une fortune assez considérable. Il se ressouvint dans son testament de l'honnête boulanger de Devizes, & afin que la mémoire de sa bonne action se perpétuât d'âge en âge, il voulut que tous les ans, au jour où il avoit reçu la charité, il fût distribué un pain de 2 liards à chaque personne de l'endroit, même à tous les étrangers, voyageurs & passagers, qui s'y trouveroient pour lors; & il laissa une somme à cet effet. Cette clause a toujours été ponctuellement exécutée depuis, & l'Archiduc & l'Archiduchesse de Milan, ayant par hazard passé dans ce bourg, le jour de la distribution, on leur présenta aussi un pain, ainsi qu'à toutes les personnes de leur suite; ils l'acceptèrent gracieusement & le mangèrent avec d'autant plus de plaisir qu'il étoit le gage de la reconnoissance. L'Archiduc se fit raconter l'histoire qui a donné lieu à cette coutume, & la fit même transcrire sur ses tablettes de voyage.

En France un des moyens les plus ordinaires d'une célébrité précoce & facile, c'est la récitation. Les auteurs qui veulent faire fortune, portent leur manuscrit en poche, le lisent par-tout & à un chacun à tort & à travers (a), mais sur-tout à des Dames protectrices des talens, durant leur toilette ou leur déjeuné *. C'est ainsi que le poème des *Mois* a tant été prôné avant de paroître, & lorsqu'il a paru il n'a servi qu'à faire

* Autres
moïens de
célébrité,
15 Avril 1776, p. 553
& suiv. — 1
Nov. 1781,
p. 324 — 1.
Oct. 1786, p.
162.

(a) Exactement comme du tems d'Horace:

*Indoctum, doctumque fugat recitator acerbus ...
Quem semel arripuit, tenet, occiditque legendo,
Non missura cutem, nisi plena cruoris, hirudo.*

faillir la *Semaine* de du Bartas en la rehaussant par des jugemens de comparaison (1 Octobre p. 218). Il est incroyable à quel point d'humiliation & d'avilissement cette lâche pratique a réduit l'état des lettres chez nos voisins, & l'on peut bien dire avec Gresset :

Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes.

Les Anglois commencent à suivre le fatal exemple & à se mettre tout aussi bas. On lit dans un de nos papiers publics l'histoire d'une de ces lectures, que l'auteur raconte lui-même avec une ingénuité propre à corriger les écrivains qui ont encore quelque énergie dans l'ame. Nous la rapporterons dans ce dessein, d'autant que cette histoire est véritablement, avec des circonstances plus ou moins flétrissantes, celle de toutes les lectures de ce genre. Après avoir parlé de la composition de sa *Tragédie*, l'auteur continue de la sorte.

« Lorsqu'elle fut finie, je me reposai, comme Hercule après ses travaux, triomphant dans le passé, & jouissant de l'avenir par anticipation. Je lisois ma pièce à tous ceux de mes amis, qui me favorisoient d'une visite, & quand je sortois, je la mettois toujours en poche. Par là, elle fut connue d'un nombre de personnes, qui alloit toujours en augmentant; à la fin, elle fut citée avec tant d'éloges auprès d'une Dame de nom, qu'elle m'en vint inviter à déjeuner à neuf heures pour le lendemain, en me faisant savoir qu'une société choisie étoit dans l'attente du plaisir de m'entendre faire la lecture de ma pièce. »

« Je ne me le fis pas dire deux fois; & plein d'espérance & de joie, je me levai le lendemain

demain de grand matin ; & m'étant habillé bien avant qu'il fût tems de sortir, je m'amusai à répéter tout bas les passages favoris de ma tragédie, faisant des réponses honnêtes aux complimens qui devoient m'être adressés, & préparant le cérémonial de ma visite. »

« J'arrivai au tems marqué, avec tant de ponctualité, que je frappois à la porte au moment où l'heure sonnoit encore. On avoit donné des ordres pour me laisser entrer. Je suivis le domestique dans un magnifique appartement, où, après être entré dans le contour d'un très-grand paravent des Indes, je trouvai cinq Dames & un cavalier. Je fus un peu déconcerté dans mon début, par le respect que l'on me témoignoit, & par la curiosité avec laquelle on fixoit les yeux sur moi. Toutefois je saluai la compagnie, & m'adressant en particulier à la plus âgée des Dames, que je regardai comme ma protectrice, j'exprimai ma reconnoissance par un petit discours que j'avois préparé d'avance pour cet effet ; mais j'appris dans le moment que la Dame, dont je reconnoissois la faveur, n'étoit pas encore descendue. Cette méprise accrût mon trouble ; car, comme je ne pouvois plus répéter les mêmes paroles, je fis réflexion que j'allois être en défaut, au moment où je devois faire mon compliment. La Dame parut bientôt, & la déférence avec laquelle elle fut reçue par des personnes qui m'étoient si supérieures, me frappa d'une espece de crainte. Les facultés de ma mémoire furent suspendues, & je résolus de n'exprimer les sentimens de ma reconnoissance que par un humble salut, & par la soumission de mes manieres. En conséquence, je reculai promptement en arriere ; & comme je saluais toujours avec le plus profond respect, je renversai malheureusement le paravent qui, par sa chute, entraîna celle de la table à déjeuner, brisa toute la porcelaine, & estropia la petite chienne de Madame. Au milieu de ce bouleversement, j'étois comme une statue, muet, stupéfait, frappé des cris des Dames, des hurlemens du chien & du fracas de la

porcelaine; tandis que je me regardois comme l'auteur de ce malheur compliqué, je crois avoir éprouvé autant d'angoisses que celui qui a déjà la corde au col pour être pendu. "

" Le paravent toutefois fut bientôt remis en place, & la porcelaine brisée fut emportée; & quoique le chien fût le principal objet de l'attention, cependant la Dame daignoit quelquefois jeter les yeux sur moi: elle me dit honnêtement, que je devois considérer cet accident comme peu de chose; la porcelaine, disoit-elle, étoit une bagatelle, & elle espéroit que Pompée avoit eu plus de peur que de mal. Je fis quelques excuses, mais avec beaucoup de trouble & de mauvaise grace. Enfin cependant nous nous assimes, & le déjeuner fut servi. "

" Je fus extrêmement mortifié de voir que le discours rouloit entierement sur le mérite de Pompée, & sur les suites de son accident: il fut examiné avec beaucoup d'attention, & il se trouva qu'il avoit la peau écorchée le long d'une des pattes du devant. Après qu'un léger appareil lui fût appliqué, son coussin fut placé dans un coin, auprès de sa maîtresse: Pompée se coucha dessus, & poussa des cris vraiment lamentables. Enfin, la Dame me dit qu'elle attendoit impatiemment la lecture de ma piece. Je tirai donc de ma poche mon manuscrit; & le tenant sur mes genoux, je me mis à lire. "

" Quoique ma voix fût d'abord foible, tremblante, & mal assurée, cependant je donnai à la fin toute mon attention à mon sujet. Je prononçai avec plus d'emphase & d'énergie, & je voulus observer l'effet que j'espérois produire sur mes auditeurs; mais je fus extrêmement mortifié de voir que toutes les fois que je m'arrêtois pour donner le tems de faire des remarques ou de me louer, l'intervalle du tems étoit rempli par un refrain de pitié sur le chien, qui pouvoit toujours des cris plaintifs sur son coussin, & dont on déplorait le sort en ces termes tendres & pathétiques: *ah! pauvre petite créature!* "

" Le

15. Novembre 1786.

443

« Le quatrième acte étoit fini, & on mon-
troit une grande impatience d'entendre la ca-
tastrophe. Je commençai donc le cinquième
acte avec une nouvelle hardiesse. Mais je n'en
avois pas encore lu une page, que je fus in-
terrompu par deux Messieurs de qualité, es-
peces de *roués*, qui vinrent dans le dessein de
chercher les Dames pour les mener à la pro-
menade. Je me levai ainsi que le reste de la
compagnie, lorsqu'ils entrèrent, non sans en-
rager tout bas de cette interruption. Ce fut
bien pis, quand ils s'obstinèrent à rester, &
à entendre le dernier acte de ma tragédie.
On me dit donc de continuer. Mais la violente
agitation de mon esprit me mettoit hors de
moi-même, & j'étois intimidé par la présence
de deux personnes qui paroissoient me regar-
der moi & ma piece, uniquement comme des
objets de plaisanterie. J'eusse volontiers renon-
cé à toutes mes espérances de la matinée,
pour recouvrer l'usage de mes esprits; que
j'avois perdu, & je ne desirois autre chose
que de retourner, sans autre disgrâce, dans
le paisible asyle de l'obscurité. Les Dames
toutefois, ne vouloient point être refusées,
& je fus enfin obligé de leur complaire. »

« Je fus fort satisfait & même surpris de l'at-
tention que mes nouveaux auditeurs parurent
me prêter, lorsque je poursuivis ma lecture.
Le chien étoit tranquille : je renforçai ma voix à
proportion que j'avançois vers la catastrophe,
& je me flattois que la poésie & la vérité seroient
toujours victorieuses ; mais précisément au mo-
ment critique, l'un des deux jeunes hommes
m'interrompit, en s'adressant à son camara-
de : *on a vendu*, lui dit-il, *à Smithfield, sa-
medi dernier, le plus gros bœuf que j'aie ja-
mais vu de ma vie*. Le ridicule de cette mali-
cieuse apostrophe étoit si frappant, que la
pitié & la décence cessèrent, & que ma pro-
tectrice elle-même, fit un éclat de rire. Tout
le monde rit, excepté moi. Si j'avois été sur-
pris à voler dans la poche de quelqu'un, je
n'aurois pas ressenti plus de honte, de trou-

II. Part.

G g

ble

ble & d'embarras. Les éclats de rire cessèrent, & la personne qui les avoit fait naître, reçut en conséquence une mercuriale pour réparer la mortification que j'avois essuïée ; les Dames témoignèrent la plus vive impatience d'entendre la fin de ma pièce, & l'on m'encouragea par des éloges redoublés, à poursuivre ; mais quoique j'essaiasse encore une fois de reprendre mes esprits, j'étois toujours distrait dans mes pensées. Ma voix chancela, & j'eus à peine la force de finir la première période de mon discours. »

« Mon embarras fut remarqué par mon espiegle qui, m'arrachant sur le champ le manuscrit des mains, dit que je ne rendois point justice à ma pièce, & qu'il la finiroit lui-même. Mais la gravité affectée de sa contenance, le ton peu naturel de sa voix, & le souvenir de la dernière anecdote du *bœuf*, excitoient des sensations qui étoient incompatibles avec la pitié & la terreur, & me rendoient extrêmement malheureux, en voyant que la compagnie étoit toujours sur le point d'éclater de rire. Cela n'arriva pas pourtant ; mais tout n'alla guère mieux. Et moins sensible aux éloges qu'on eut l'air de me donner, qu'aux propos lestes des deux jeunes cavaliers, & à toutes les circonstances mortifiantes de ma lecture, je me retirai honteux, confus, & trop mécontent de moi-même, maudissant les lectures, les auditeurs, & toutes les tragédies du monde. »

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 19 Octobre). A 2 heures après-midi l'Empereur est arrivé ici de retour de son voyage. De Prague Sa M. s'étoit rendue à Linz, pour faire une tournée dans l'Autriche-supérieure, la Stirie, & la partie nouvellement démembrée de la Bavière, que l'on nomme le Quartier de l'Inn : elle a vi-
fité

fité toute cette contrée, pour en examiner de ses propres yeux la position, la culture, l'administration, les avantages & les défavantages. L'on parle à cette occasion de la revendication d'un bois fort étendu, qui a appartenu ci-devant à l'Autriche, mais qui fait partie aujourd'hui de l'évêché de Passau. Le retour de l'Empereur avoit été précédé de quelques jours par celui des feld-maréchaux de Lascey, de Haddick & de Laudon. Ce dernier vient de recevoir de la part du Monarque une marque éclatante de la satisfaction qu'il a de ses services. Sa Maj. lui a accordé, de son propre mouvement, une augmentation de 6000 florins d'appointemens annuels; de sorte que les revenus de ce seigneur montent actuellement à 14,000 florins: il jouit en outre, comme grand-croix de l'Ordre-militaire de Marie-Thérèse, d'une pension de 2000 florins, & de 4000 comme propriétaire d'un régiment; ce qui forme un total de 20,000 florins: récompense, qui n'est pas au-dessus du mérite d'un général, que la postérité non moins que ses contemporains placeront parmi les plus illustres & en même tems les plus modestes de son siècle. Il est question d'une nouvelle promotion de feld-maréchaux, en faveur des généraux prince de Lichtenstein, comte de Caramelli, comte de Pellegrini, & baron de Schackmin.

Le 15 la fête de l'Ordre de Marie-Thérèse, a été célébrée avec la plus grande pompe; ce même jour, les ambassadeurs des cours de Pétersbourg, de Berlin, de Madrid, de

Verfailles, de Turin, & de Hollande, arrivés ici pendant l'absence de l'Empereur, eurent leur première audience de Sa M. & de l'Archiduc François.

Le courrier qui devoit apporter la nouvelle de la rupture entre la Russie & la Porte n'est point encore arrivé ; on répète cependant que, depuis les avantages remportés en Egypte, le divan est devenu plus intraitable que jamais ; à peine daigne-t-il répondre aux différentes notes que le ministre de Russie lui présente d'un jour à l'autre ; on dit même que les négociations sont rompues, parce que le ministère ottoman doit avoir déclaré, qu'excédé des représentations continuelles sur des objets qui lui sont absolument étrangers, il prioit une bonne fois de ne plus lui en faire. Le baile de Venise est traité à son tour, avec beaucoup d'indifférence ; on dit qu'ayant insisté de nouveau, dans une audience qu'il eut le 4 Septembre, pour avoir satisfaction des excès commis par le bacha de Scutari, le reis-effendi lui a répondu d'un ton moqueur que, ne doutant pas que les alliés de la république ne soient en état de lui procurer toute la satisfaction qui lui est due, elle pouvoit s'adresser à eux pour cet objet, comme elle faisoit pour tous les autres dont elle ne jugeoit pas à propos de prévenir la sublime-Porte. On ajoute même qu'au sortir de l'audience ce ministre a été poursuivi & hué par la populace, qui auroit porté l'insolence jusqu'à lui jeter de la boue ainsi que sur sa suite. Cela étant, la guerre devoit

être bien prochaine ; nos bulletinistes croient cependant qu'il faut encore attendre la fin de l'hiver avant de la déclarer inévitable. —

M^r. l'ambassadeur de France le marquis de Noailles est arrivé dans cette ville de retour de Paris.

On paroît embarrassé à trouver des sujets propres à desservir les cures, tant le nombre des prêtres diminue tous les jours. On pourroit encore en trouver à peu-près la moitié dans les couvens ; mais où prendre les autres ? Depuis près d'un an à peine s'est-il présenté un seul sujet pour l'état monastique, & tant que les Religieux resteront dans l'état d'existence précaire, dans lequel ils se trouvent maintenant, on doit croire qu'il se présentera peu de personnes qui risquent de prendre l'habit. Très-peu de personnes se sont aussi présentées pour le Sacerdoce séculier depuis la même époque. Beaucoup de celles qui pourroient se destiner à cet état, sont dans une espece d'incertitude qui les retient, beaucoup d'autres ne sont point en état de soutenir la dépense, à laquelle elles sont obligées pour entrer dans les séminaires, où elles doivent se former. La disette des prêtres pourroit ainsi devenir d'autant plus grande dans quelques années, qu'en augmentant le nombre des paroisses, le besoin des sujets pour les desservir augmente de plus en plus.

Le bruit que l'Empereur pourroit aller pour quelques jours à Pesth, se soutient toujours. L'objet de ce voyage seroit, dit-on, d'y mieux régler l'administration de la justice, qui est

actuellement dans la plus grande confusion. Sa M. ayant fait quelques réglemens pour abrégér les procédures judiciaires, on prétend que les juges ne peuvent aller plus loin, parce qu'ils ne savent pas concilier les vieux réglemens avec les nouveaux; d'autres moins sincères peut-être disent qu'ils ne comprennent pas les ordres de Sa M. — Selon le bruit public, l'archevêque de Saltzbourg doit arriver ici dans peu; personne ne doute que le voyage de ce prélat n'ait pour motif la nouvelle nonciature de Bavière. Nous verrons par la suite jusqu'à quel point la Cour I. R. s'intéressera à cette affaire. — On vient d'amener ici une bande de 18 voleurs qui ont été arrêtés dans les environs de Baden, à quelques lieues d'ici.

BERLIN (*le 19 Octobre*). Hier nous avons eu la satisfaction de voir arriver ici de la Silésie notre Monarque, dans la plus parfaite santé. Sa M. étant partie de Breslau, le 17, & ayant continué son voyage pendant toute la nuit, est arrivée ici, le 18, vers les 9 heures du matin, accompagnée de Son Exc. le lieutenant-général de Goertz. Le Roi s'est retiré aussi-tôt dans l'intérieur de ses appartemens, où il a dîné, ce jour-là, sans compagnie.

On apprend de Breslau que, pendant le séjour du Roi en cette ville, Sa M. a conféré les marques de son grand Ordre de l'Aigle-noir à Son. Exc. M^r. de Hoym, ministre-privé d'état & de guerre, & ministre dirigeant en Silésie; & que le chambellan M^r.

15. *Novembre 1786.*

449

le comte de Schlabendorff, qui avoit été élevé par le feu Roi à la dignité de grand-maître des bâtimens dans le duché de Silésie, a non-seulement obtenu de Sa M. la confirmation, mais encore la survivance de cette charge, avec toutes les immunités & prérogatives qui y sont attachées, pour lui & ses descendans mâles.

Voici la grande promotion que le Roi a faite, & qui a été proclamée devant le trône, le 15 de ce mois, jour auquel tout le duché de Silésie a prêté foi & hommage au Roi avec la solemnité & les cérémonies d'usage. 1^o. Son Exc. M^r. le comte de Sacken, ministre-privé d'état & grand-chambellan, a été élevé par Sa M. au rang de prince, relevant de la couronne: 2^o. Sa M. a créé 12 comtes, savoir: Son Exc. M^r. le baron de Hoym, ministre-privé d'état & de guerre, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-noir, &c; M^r. de Kalckreuth, seigneur de Siegersdorff; les trois freres, Mrs. de Schlabendorff; Mr. le baron de Hoverden, seigneur de Haydau; le baron de Czettritz, seigneur de Schwartzwalde; le baron du même nom, seigneur de Berghoff; M^r. de Salisch, capitaine-provincial; le baron de Haugwitz, seigneur de Krapitz; le baron de Pfeil, seigneur de Diefdorf; le baron du même nom, seigneur de Klintsch; le baron de Rheden, conseiller-privé des finances; & le conseiller de guerre de Walderfée: 3^o. M^r. le conseiller-provincial de Seydlitz a obtenu le rang & le titre de baron: 4^o. 14 gentilshommes du duché

ont été décorés du titre de chambellans honoraires &c.

Parmi les changemens, que l'on remarque sous le nouveau regne, est la faveur que reprend la langue allemande. On fait que le feu Roi ne pensoit pas favorablement à son sujet; que les lettres lui étoient adressées en françois; que cette langue-ci se parloit à la cour & dans les académies; enfin que la littérature germanique étoit si peu du goût de Frédéric II que ce Prince a même pris la plume pour la critiquer. A cet égard son successeur differe totalement du sentiment de son oncle. Dès son avènement, il a accordé non-seulement une pension au lyrique allemand, M^r. Ramler; mais il a favorablement accueilli les vers & les lettres, qui lui ont été adressés par M^r. Gleim & d'autres poëtes ou savans allemands. L'on rapporte, que dernièrement, dans une assemblée de ministres-d'état, le Roi dit: Messieurs, nous sommes Allemands, & nous voulons le rester. L'académie des sciences, qui n'étoit presque toute composée que de François de naissance, a admis récemment trois Allemands dans son sein; & déjà, par un exemple nouveau, il y a été prononcé plusieurs discours en langue germanique: elle se parle à la cour; & les lettres au Monarque sont conçues dans le même idiome. Ce n'étoit pas seulement à l'égard de la littérature, mais aussi pour l'administration de ses douanes & bureaux publics, que le feu Roi avoit une prédilection en faveur des François. La plupart des

15. Novembre 1786.

457

régies étoient entre les mains d'étrangers de cette nation. Le Monarque-regnant pense encore différemment à ce sujet : il a mis ces étrangers à la pension ; & ils ont été remplacés par des employés nationaux.

Le Pere Passo, Cordelier & prédicateur à Ham, a prononcé dernièrement l'oraison funebre du feu Roi. Il avoit pris pour texte ce distique de sa composition, qui a paru bien extraordinaire à la tête d'un sermon prononcé par un Orateur chrétien (a) :

Lege Solon, regno Augustus, Casarque triumphis,

Unicus in saeculis Rex Fridericus erit.

TREVES (le 26 Octobre). On avoit assuré qu'un très-grossier & très impudent libelle contre l'état religieux, imprimé pendant la nuit dans une bonne ville où l'on n'est guere disposé à accueillir de pareilles productions, alloit être lacéré & brûlé près de la résidence de l'auteur, déguisé sous le nom de *Sebaldus Hudska* *. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée, soit parce qu'on aura pensé que cette brochure étoit trop trivialement absurde pour faire quelque fâcheuse impression sur les esprits ; soit parce qu'on est occupé à faire des perquisitions sur l'auteur & ses coopérateurs, dont on connoît déjà la demeure, le dialecte & presque les noms.

* 1 Nov.
p. 340.

(a) Goût païen parmi les Chrétiens, 15 Juillet 1781, p. 403. 409. — 1 Octob. 1783, p. 221. — Parmi les prédicateurs, 15 Août 1786, p. 578.

E S P A G N E.

MADRID (*le 15 Octobre*). M^r. le comte de Florida-Blanca , aiant encore de téms à autre quelques ressentimens de fièvre , ne se montre que très-peu en public ; les ministres étrangers ne le voient même que très-difficilement. — Les lettres de Saragoffe nous apprennent que le prix offert pour encourager la recherche des mines de charbon de terre , a été gagné , & qu'après des épreuves rigoureuses , il s'est trouvé d'une qualité supérieure à celui qu'on faisoit venir de l'étranger. Outre l'économie que procurera cette découverte, elle contribuera encore à repeupler les montagnes de ce pais-là. — On parle beaucoup d'une altération dans les monnoies d'or de ce royaume, dont on veut diminuer l'alloy de 6 pour cent. On prétend même que cette altération a déjà eu lieu dans les especes frappées cette année. On est fort surpris que la cour fasse un secret de cette altération , puisque toutes les nations de l'Europe y ont un intérêt particulier ; cet intérêt auroit exigé qu'on en eût averti le public. Quelques négocians , pour s'assurer du fait, en ont fait faire l'essai à Bayonne , sur les pieces d'or neuves ; mais on n'est pas encore informé du résultat de l'expérience.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 4 Novembre*). Le Statthouder

15. Novembre 1786.

453

houder vient d'adresser aux Etats-généraux une missive, dans laquelle Son A. S. justifie la conduite qu'elle a tenue, depuis la malheureuse guerre avec les Anglois jusqu'au tems présent. Les députés des six provinces ont pris cette lettre *ad referendum*; ceux de Hollande ont déclaré, que leurs commettans s'en tenoient fermement aux résolutions qu'ils ont prises, au sujet du prince. — L'affaire des gardes-du corps est finalement décidée. Son A. S. les a relevés du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, & ils ont prêté un nouveau serment à l'Union. On leur a promis, à ce qu'on assure, qu'ils conserveroient leur rang & leurs appointemens. On est curieux de voir de quelle maniere ils feront employés, pour faire le service, car il n'est pas probable qu'on les laissera dans l'inaction.

Le 20 du mois passé, les bourgeois de Wyk ont installé leurs nouveaux bourguemestres, avec les mêmes cérémonies, qui ont eu lieu à Utrecht, le 12 du même mois. A la réquisition des habitans, il fut résolu d'écrire à M^r. le comte de Rechteren, grand-bailli de la ville, de venir, dans deux fois vingt-quatre heures, reprendre ses fonctions, faute de quoi, il seroit censé avoir abdiqué, & le premier bourguemestre géreroit son emploi. — On mande d'Amsterdam qu'il regne une grande fermentation dans la communauté luthérienne de cette ville, au sujet de deux ministres, que la communauté accuse de n'être pas orthodoxes, & dont,

en conséquence, elle demande la révocation. On ajoute que la bourse retentit de plaintes des négocians sur la décadence du commerce. Ils se proposent de présenter une requête aux Etats-généraux, pour les supplier de travailler au rétablissement de la concorde dans ce pays. Ils regardent les divisions qui l'agitent, comme la cause de l'état de langueur & de dépérissement, dont le commerce est frappé depuis quelque tems. — Les dernières lettres du Cap de Bonne-Espérance ont apporté la nouvelle affligeante, qu'il regnoit dans cette colonie, une grande disette de blé, & qu'on y craignoit une famine. — L. H. P. ont délibéré dernièrement, sur le commerce interlope que les Américains font dans les colonies hollandoises des Indes occidentales. Il étoit d'autant plus urgent de s'occuper de cette affaire, que les précautions, prises dans les colonies françoises & angloises, contre les Américains, pouvoient déterminer ceux-ci à tourner leurs spéculations frauduleuses du côté des possessions hollandoises. Les Etats-généraux ont, en conséquence, pris la résolution, de donner connoissance de ce commerce interlope aux directeurs de la compagnie des Indes occidentales, chambre d'Amsterdam, & aux directeurs de Surinam; de leur enjoindre d'exposer sur le champ, les causes qui contribuent aux progrès de cette fraude, si nuisible aux habitans de la république, & de fournir les moyens de la réprimer; de demander enfin, aux directeurs d'Amsterdam de prendre les mesures les plus

15. Novembre 1786.

455

efficaces, pour empêcher que ce commerce ne s'introduise dans les îles d'Essequibo & de Démérari, & pour écarter de ces colonies les interlopes américains, ainsi que ceux des autres nations. On voit par tout cela que les divisions, les désordres, les calamités de tous les genres qui accablent la république vont toujours en croissant, qu'il est impossible même de les prévoir toutes, comme il est impossible d'y remédier. C'est avec une nouvelle douleur que nous avons vu publier tout récemment l'incroyable humiliation que nous souffrions au Japon, toutes les fois que l'amour du lucre nous y amène, & les indignités que nos ambassadeurs même sont obligés de supporter patiemment. Raynal avoit déjà suffisamment révélé notre honte * ; il n'étoit pas nécessaire d'ajouter de nouveaux traits à cet accablant tableau (a). — Il paroît du reste

* 1 Juin
1779, p. 63.
— 1 Nov.
1784, p. 395.
— 15 Déc.
1785, p. 576.
— 1 Janv.
1786, p. 19
& suiv.

(a) Voici ce passage, tel qu'il est dans la *Bibliothèque des Dames* & dans le *Journal de Paris* n. 299. L'auteur assure qu'il a été témoin d'une de ces cérémonies, comme faisant partie de la suite de l'ambassadeur, que l'on introduisit dans une espèce de théâtre, autour duquel étoient placés l'Empereur, l'Impératrice, les princes & princesses, les grands, les pages & même les prêtres. « Notre inter-
» prète, poursuit-il, se plaça un peu au-dessus
» de nous pour entendre plus facilement les
» demandes & les réponses. Aussi-tôt le minis-
» tre lui dit, de la part du Roi, que ce Mo-
» narque nous voyoit avec plaisir; l'ambassa-
» deur répondit à ce compliment, ainsi qu'à
» quelques autres, dont le Souverain daigna
» nous

que nos malheurs nous inspirent quelques sentimens de justice envers ceux de la religion catholique que nous avons si cruellement

„ nous honorer. Après les premières civilités,
 „ nous devînmes les acteurs de la farce la plus
 „ humiliante & la plus ridicule. On voulut sa-
 „ voir notre âge & notre nom. On demanda
 „ au capitaine quelle est la distance de Hol-
 „ lande à Batavia, & de Batavia au Japon; le-
 „ quel jouit de plus de pouvoir du directeur
 „ général de la compagnie hollandoise ou du
 „ prince de Hollande. On nous ordonna suc-
 „ cessivement de danser, de chanter, de nous
 „ complimenter les uns les autres, de faire
 „ les ivrognes, d'écorcher la langue du pays,
 „ de lire du hollandois, de peindre, de jouer
 „ avec des enfans, de les porter sur nos bras,
 „ de mettre & d'ôter nos chapeaux & nos
 „ perruques. Ce fut de cette manière & par
 „ quantité d'autres singeries, que nous eûmes
 „ l'honneur de divertir Sa Majesté Japonoise
 „ & toute sa cour. ”

„ Après qu'on nous eut bien fatigués l'es-
 „ pace de trois heures, on nous servit à di-
 „ ner; chacun avoit devant soi sa petite ta-
 „ ble couverte de mets à la japonoise, avec
 „ de petits bâtons d'ivoire, pour tenir lieu de
 „ fourchettes. Lorsque nous eûmes pris ce re-
 „ pas, que je trouvai peu digne de la magnifi-
 „ cence d'un puissant Monarque, nous retour-
 „ nâmes à notre hôtel, fort peu satisfaits de
 „ la bonne chère impériale. ”

„ Le lendemain commencerent nos visites
 „ chez les grands, où nous fûmes de nou-
 „ veau obligés de remplir le personnage de
 „ comédien, dont nous avions fait l'appren-
 „ tissage devant l'Empereur. Ce manège désa-
 „ gréable a duré plusieurs jours, pendant les-
 „ quels nous servions d'abord de jouet aux
 „ femmes & aux enfans dans les anticham-
 „ bres. L'ambassadeur seul, par une forte d'é-

„ gards

15. *Novembre* 1786.

457

poursuivis dans les quatre parties du globe *. Les Etats de Hollande & de West-Frise ont résolu, dans leur séance du 12 du mois passé, de supprimer pour toujours l'obligation, où les églises catholiques dans cette province étoient de paier annuellement ou à certaines époques une somme fixée aux chefs de la justice de leurs districts, pour le libre exercice de leur religion. On a jugé enfin que cet ancien usage étoit aussi contraire aux principes d'un gouvernement libre qu'aux promesses solennelles faites aux Catholiques lors de la révolution *. Cependant, pour ne faire aucun tort par cette résolution aux baillis ou autres chefs de justice, dont plusieurs ont acquis leurs charges à titre onéreux, ils ont arrêté en même tems d'accorder à ces officiers publics une indemnité convenable.

* 15 Déc.
1785, p. 575.

* 1 Juillet
1783, p. 369.
— 15 Fév.
1785, p. 293.

BRUXELLES (le 6 *Novembre*). Pour satisfaire la curiosité du public, Leurs Altesses Royales ont fait exposer, la semaine passée, à la vue d'un chacun, les magnifiques présens qu'elles ont reçus du Roi de France. Ces présens consistent en une grande quantité de magnifique porcelaine & en tapisseries des Gobelins. — Le bruit se répand

"gards qu'on voulut bien avoir pour sa dignité, fut dispensé de ces farces indécentes; d'ailleurs il montrait assez de gravité dans son air pour laisser soupçonner que ce jeu, ces pantomimes, étoient faits pour lui déplaire". — Réfl. sur l'esprit de commerce & de lucre, 25 Sept. 1786, p. 100.

qu'avant la fin de ce mois, l'Escaut sera entièrement fermé du côté de la Hollande, & qu'il ne nous sera plus permis de commercer avec cette république. — On nous mande d'Ostende que la nouvelle du traité de commerce entre l'Angleterre & la France, n'y a pas fait le même plaisir que dans ces deux royaumes. Les commissionnaires de ce port ne voient qu'avec peine se perdre par là une branche considérable de leur trafic. C'étoit par cette voie que se faisoit ci-devant & que ne se fera plus le *transit* des étoffes, de la mercerie, quincaillerie & faïances angloises. — On vient de publier un édit de l'Empereur, concernant l'établissement du séminaire général de l'université de Louvain, & du séminaire filial à Luxembourg, pour les élèves en théologie. Voici les dispositions de cet édit :

ART. I. Les écoliers en théologie du clergé séculier de nos provinces belgiques, ainsi que ceux qui se destineront à entrer ci-après dans un Ordre religieux, seront réunis, à dater du mois de Novembre 1786, dans le séminaire général, que nous avons fait établir dans la ville de Louvain, ou dans le séminaire filial à Luxembourg, pour y être élevés dans une parfaite uniformité d'instruction & de morale, & faire leur cours de théologie respectivement dans les écoles publiques de l'université, ou en fréquentant les leçons des professeurs royaux à Luxembourg. On ne pourra dorénavant admettre aux Ordres majeurs aucun de nos sujets, à moins qu'il n'ait achevé son cours de cinq années dans le séminaire général ou le séminaire filial; en conséquence les séminaires épiscopaux seront supprimés & convertis en presbytères, dans lesquels

quels les élèves séculiers du séminaire-général ou filial, après avoir achevé leur dit cours à moins qu'ils n'entrent dans un Ordre religieux, se retireront pour y pratiquer sous les yeux de leur évêque, les différens exercices & fonctions ecclésiastiques convenables pour les rendre plus propres à la cure d'âmes. Les arrangemens pour l'établissement de ces presbyteres dans les villes de la résidence des évêques, ou dans une ville de notre domination pour les endroits sous des évêques étrangers, seront prescrits par une ordonnance particulière, après avoir entendu les évêques respectifs. A l'égard des élèves du clergé régulier, persistant dans leur vocation, ils retourneront dans l'Ordre où ils avoient été admis. L'enseignement de la théologie se donnera dans la seule université de Louvain & dans la ville de Luxembourg, par les professeurs roïaux, en conséquence l'enseignement privé de cette science, ainsi que celle de la philosophie sera supprimé, à dater du premier Novembre 1786, dans tous les couvens, monastères, congrégations & autres endroits ou fondations dans lesquels cet enseignement se pratiquoit.

II. On ne pourra dorénavant admettre dans les Ordres religieux aucun candidat à la prise d'habit, excepté comme frere lai, à moins qu'il n'ait achevé son cours dans le séminaire-général ou filial.

III. L'écolier, pour être admis dans le séminaire, devra 1°. avoir reçu les Ordres mineurs; 2°. avoir obtenu l'agrération de son évêque du diocèse auquel il seroit agrégé: il présentera cet acte d'agrération au directeur du séminaire-général ou filial, qui devra en même tems renfermer un témoignage de mœurs & d'aptitude pour l'état ecclésiastique. Cette présentation se fera, pour la présente année, dans les quinze premiers jours du mois de Novembre, mais à l'avenir dans la première quinzaine du mois d'Octobre, afin que tout soit arrangé pour commencer le cours au premier Novembre suivant: 3°. avoir achevé son

II. Part.

II h

cours de philosophie, & produire à son évêque un témoignage du directeur de la faculté, d'assiduité à l'étude, aptitude & progrès; & ce témoignage devra être joint à celui de son évêque.

IV. On admettra également au séminaire-général les écoliers, qui, ayant achevé le cours de la philosophie, & ayant reçu les Ordres mineurs, seront présentés au directeur du séminaire-général ou filial, de la part des supérieurs d'Ordres ou maisons religieuses, bien entendu que le candidat doit auparavant avoir été admis dans l'Ordre ou maison religieuse; mais pour y commencer seulement son noviciat après avoir achevé le cours de séminaire.

V. Les bourses, fondations, pensions ou secours, fondés ou établis pour l'étude en théologie, devront sans distinction être regardés, dès à présent, comme fondés ou établis en faveur de ceux admis dans le séminaire-général ou filial, quoique, par la fondation ou établissement, le pourvu de la bourse ou secours dût faire ses études dans quelque séminaire épiscopal, collège de l'université de Louvain, ou dans d'autres endroits de nos provinces belgiques, où il y avoit un enseignement privé de théologie; en conséquence les fondations, collèges ou séminaires devront passer, pour les pourvus, la somme à laquelle monte la bourse ou secours; & si elle ne consistoit que dans le fournissement entier ou partiel de la table, on donnera, en argent, la somme à laquelle la pension est évaluée d'après l'usage reçu dans le collège ou séminaire épiscopal, ou autres endroits susdits; & pour le surplus, on réglera ci-après, par une ordonnance particulière, tout ce qui concerne la collation des bourses, & administration des biens, sans préjudicier cependant aux droits de ceux appelés à ces bourses, ni des collations de famille, mais uniquement dans la vue de donner aux évêques les moyens de pourvoir aux écoliers moins aisés.

VI. Les collèges fondés dans l'université de

15. Novembre 1786. 461

Louvain pour des écoliers d'une domination étrangère, ainsi que les séminaires des évêques, dont le diocèse ou les fonctions épiscopales s'étendent hors de notre domination, ne sont point compris dans les dispositions de la présente ordonnance, l'enseignement privé pourra continuer à y avoir lieu, bien entendu pour les seuls étrangers de la domination; bien entendu encore, que les élèves de ces collèges ou séminaires ne feront dans aucun tems habiles à obtenir dans nos provinces belgiques des bénéfices à charge d'ames. (*La fin l'ordinaire prochain.*)

M^r. Stöger, de Vienne, président du séminaire-général, est déjà arrivé à Louvain, où il occupe le quartier du président du college des Vétérans, ci-devant des Jésuites, jusqu'à ce que celui qu'on lui destine au séminaire soit arrangé. M^r. Mayer, directeur de la philosophie, s'est également déjà fixé dans cette ville, ayant pris son logement au college d'Alne. Les deux autres directeurs, Mrs. Van der Heyden pour le droit, & Melli pour la médecine, sont attendus de jour à autre. On compte apparemment sur six cents séminaristes, puisque l'on a commandé 1800 chaises, 600 tables & 600 matelas tout neufs.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Octobre). M^r. le comte d'Aranda a reçu de Sa M. C. des lettres de rappel: cet ambassadeur doit incessamment partir pour se rendre à la cour de son maître. — Longtems avant qu'il fût question de donner un gouverneur au Dauphin, la

H h a

voix publique appelloit M^r. le duc d'Harcourt à cette importante place. Sa nomination vient d'avoir lieu. Une seule crainte avoit tenu les esprits en suspens, c'est qu'il ne se refusât à cette délicate & pénible fonction. N'ayant rien à souhaiter pour sa fortune, pour son avancement, pour sa réputation, M^r. le duc d'Harcourt l'a cependant acceptée; tant il est vrai que les ames bien nées & les sujets fideles ne se refusent jamais à ce que le Roi & la nation exigent d'eux, lorsqu'ils ont encore besoin de leur service.

Depuis que la cour est à Fontainebleau, il ne s'est rien passé qui puisse fournir aucun aliment à la curiosité publique. La civilisation des Protestans, sur laquelle le gazetier de Leyde a fait une harangue remplie de faux calculs, ne paroît aucunement occuper les ministres. — Il ne paroît point, qu'il ait été disposé du commandement de la Corse, ni qu'on ait nommé les sous-gouverneurs pour Mgr. le Dauphin. — On avoit aussi parlé d'un règlement nouveau pour les honneurs. On dit à ce sujet, que les Dames d'honneur & d'atours des princesses les auront désormais; mais d'une maniere différente. Les Dames d'honneur feront titrées pendant qu'elles conserveront leurs charges, sans y faire participer leurs époux; & les Dames d'atours ne jouiront des honneurs que dans leur rang & au-dessous, mais non au-dessus: c'est-à-dire, par exemple, que la Dame d'atours de Madame n'en jouira pas

chez la Reine & en jouira chez Madame la comtesse d'Artois.

Pour faciliter l'exportation de nos vins, le Roi a ordonné : 1^o. qu'à compter du 1^{er} de ce mois, jusqu'à nouvel ordre, les vins enlevés de la province d'Aunis, pour être exportés à l'étranger ne paieront plus que huit liv. par tonneau, & les dix sols pour liv. en sus de ce droit : pourvu qu'on en fasse dûment la déclaration au bureau des fermes le plus proche du lieu de l'enlèvement, & que par de bons certificats, on prouve leur destination. 2^o. A compter du jour de la publication de l'arrêt du 10 Septembre dernier, tous les vins qui arriveront dans les ports de la sénéchaussée de Bordeaux pour y être embarqués, seront exempts du droit de *transit*, & ne paieront à leur sortie pour l'étranger que deux liv. par tonneau, & trois liv. pour ceux destinés pour quelque partie des domaines françois.

Il ne faut pas s'attendre à voir paroître notre traité de commerce avec l'Angleterre avant la rentrée du parlement britannique, qui doit le prendre en considération. Ainsi l'on doit être fort en garde jusqu'à ce tems-là sur les prétendus articles, que les papiers anglois en donneront. Déjà en France & plus encore en Angleterre, ce grand ouvrage trouve des contradicteurs. Que sera-ce lorsque la publicité l'aura mis entre les mains de tout le monde ? Les ministres des deux cours se sont attendus sans doute à l'examen le plus rigide & le plus partial ; mais les

grandes considérations politiques, qui les ont guidés, & les intérêts des deux nations qu'ils ont consultés sans relâche & conciliés avec tant de sagesse, laisseront peu de prise aux détracteurs de cette belle & salutaire opération.

Le duché pairie de St. Cloud, attaché à l'archevêché de Paris, sera transféré probablement sur Bois le Vicomte, terre appartenante à Mad. la comtesse de Perigord, que le Roi est, dit-on, à la veille d'acquérir à cet effet. — M^r. le maréchal de Biron va si bien qu'on espere, que si ce bien se soutient, il sera en état de monter incessamment à cheval. On peut dire que l'amélioration de son état est une résurrection, tant on le regardoit comme désespéré.

On mande de Lyon qu'il s'y élève de nouveaux troubles, tant la misere est profonde, dans cette ville, dont on ne veut pas que les ouvriers émigrent. Tous les bourgeois étoient sous les armes, le 19, par précaution & pour arrêter en cas d'émeute la violence des séditieux. — Le nouveau Monarque prussien a congédié fort poliment tous les François qui étoient employés à la perception des impôts & droits établis à l'instar du régime de la France. Ce seront, ajoutent ces lettres, des nationaux qui remplaceront les François dans ces emplois. Quelques joyaux & bijoutiers de notre capitale s'étoient rendus à Berlin avec beaucoup de diamans & de bijoux, aussi tôt après la mort du Grand Frédéric, se flattant que le nouveau Monarque

marque en acheteroit une grande partie. Ils se sont trompés dans leur espérance, puisqu'ils sont de retour sans avoir pu placer un seul article, Sa M. leur aiant fait savoir qu'elle ne fera emplette dorénavant d'autres bijoux que de ceux travaillés dans son royaume.

Le chevalier de Crussol & M^r. de Peige, bailli de la juridiction du Temple, se sont rendus avec éclat au logement du comte & de la comtesse de Mallarme (enclos du Temple), qui étoient alors à la campagne; ils ont fait une grande quantité de feuilles imprimées, qu'on avoit mis sécher dans l'appartement. Ces imprimés étoient une nouvelle suite aux Mémoires déjà donnés par M^r. Dupaty, pour la justification des trois condamnés à la roue. On a annoncé à M^r. & à Mde. de Mallarme, qu'ils doivent craindre une lettre de cachet, même au lieu franc du Temple. Cela prouve que l'affaire des trois condamnés n'est pas vue généralement d'une manière favorable. Nos vieux juriconsultes & les gens zélés pour la justice, prétendent que leur sentence a été bien prononcée.

On avoit raison de dire que M^r. le comte de Morangiés s'embarquoit dans une vilaine affaire: ses Mémoires lui ont fait plus de tort que ne lui en auroit fait son silence. Voilà que Madame de Morangiés sa femme, décrétée par le Chatelet, a été arrêtée; elle est accusée d'avoir sinon trois maris encore vivans, du moins deux. — On voit dans les *petites affiches* le détail des effets des Sieur & Dame la Motte, que le domaine a fait annoncer

pour être vendus publiquement à l'enchere. Tous ces effets se vendront fort bien, parce que les meubles sont frais & du goût le plus nouveau. On prétend, que ce mari fugitif a quitté l'Angleterre, & qu'il se cache actuellement en Italie; & l'on ajoute, qu'il sera bientôt, sinon plus malheureux, du moins plus misérable, que sa femme. Des gens, qui ont été à portée de le voir à Londres, assurent, qu'il dépense son argent avec autant de facilité qu'il l'a volé. — L'abbé Raynal, depuis longtems oublié, après un moment de bruit *, mais toujours inquiet & brûlant de faire parler de lui, tantôt en proposant un prix académique, tantôt en dressant des pierres qui portent son nom *, vient de publier un *Supplément* à son *Histoire Politique* &c. sous le titre d'*Idées générales sur l'état actuel du Commerce*, en 3 volumes in octavo. " Ce volumineux *Supplément* " (dit le gazetier de Leyde, un des plus " chauds partisans de l'auteur), n'apprendra " pas grand'chose aux négocians, qui présentent toujours les leçons d'une sage pratique " aux idées générales d'un écrivain, qui donne " quelquefois plus à l'imagination & à la " pompe du style qu'à l'exactitude des faits, " sur lesquels il fonde ses raisonnemens. " L'administration de la ferme de tabac que le Roi de Prusse lui avoit confiée *, & qu'il a dû quitter peu de tems après, a prouvé combien peu il avoit de connoissances pratiques dans le seul genre où il s'étoit fait quelque réputation.

* 1 Juill.
1783, p. 315

* Dern.
Journal p.
346.

* 15 Avril
1783, p. 613.

On

15. Novembre 1786.

467

On fera à quel point d'audace & en même tems d'absurdité le philosophisme est parvenu, lorsqu'on apprendra qu'à la tête d'un *Abrégé historique des principaux traits de la vie de Confucius*, qui vient de paroître, on a placé ces vers de Voltaire :

De la seule raison salutaire interprète,
Sans éblouir le monde éclairant les esprits,
Il ne parla qu'en sage & jamais en prophète :
Cependant on le crut, & même en son pays.

On comprend sans peine que le misérable jongleur du petit pays de Lou *, qui n'a jamais su lier ensemble deux maximes de morale, qui a dogmatifé par boutade & par caprice, sans sanction & sans garantie, dont les leçons, si elles ont eu quelque efficace, ont formé le plus frivole, le plus lâche & le plus fripon de tous les peuples; on voit, dis-je, que ce verbiageur chinois est mis ici en parallèle & bien au dessus du divin Législateur des Chrétiens. Il est connu que Voltaire aimoit à s'entendre appeler par ses suppôts, *mon cher ante-Christ* *; ainsi cette impiété n'a rien d'obscur ni d'étonnant dans sa bouche; mais qu'on ose aujourd'hui l'afficher publiquement par manière d'épigraphe & en faire le frontispice d'un livre, c'est ce qui montre à découvert & la hardiesse des blasphémateurs, & la foiblesse de l'autorité.

Fin de l'édit sur les portions-congrues.

VII. Les patrons & collateurs ecclésiastiques des bénéfices, dont nous avons cru devoir autoriser la suppression, pour remplir les objets

* 1 Mars
1783, p. 330.
— 1 Oct.
1783, p. 177.
— 15 Oct.
1786, p. 263.

* haine
personnel-
le des phi-
losophes
contre J. -
C., 15 Mars
1784, p. 418.

ci-dessus mentionnés, seront entendus en la forme ordinaire, sans néanmoins que leur consentement puisse être réputé nécessaire, même à l'égard des bénéfices réguliers, ni leur refus empêcher l'effet des dites suppressions; dérogeant quant à ce à l'art. XVIII. de l'édit du mois de Décembre 1606 & seront les oppositions des dits patrons ou collateurs, ou de tous autres, s'il en survient, jugées en la forme ordinaire, & conformément aux loix & ordonnances.

VIII. Seront pareillement entendus, en la forme ordinaire, les communautés d'habitans, marguilliers ou fabriciens, qui auroient quelques droits de patronage; sans néanmoins que leur refus puisse empêcher les suppressions des confreres, fraternités ou obiteries, en titre de bénéfices, dépendans des dites communautés d'habitans, marguilliers ou fabriciens, ou dont il nous auroit paru convenable d'autoriser la suppression, soit pour améliorer le sort des curés ou vicaires des dites paroisses, soit pour accroître la dotation de leurs fabriques; & leurs oppositions, s'il en survient, seront jugées en la maniere accoutumée.

IX. Ne pourront les bénéfices, dont nous aurons approuvé la suppression, pour remplir les objets ci-dessus mentionnés, être, à compter du jour de la présentation des lettres-patentes que nous adresserons à nos cours à cet effet, résignés ni permutés, ni même, en cas de vacance, conférés ou impétrés, sans néanmoins que les biens en provenans & les revenus d'iceux puissent tourner au profit des œuvres, auxquelles ils seront destinés, qu'en vertu des décrets des archevêques ou évêques diocésains, & dûement revêtus de lettres-patentes enregistrées en nos cours.

X. Les contestations, qui pourront naître au sujet de l'exécution de notre présente déclaration, même celles qui pourroient s'élever à raison des oppositions dont il est parlé ci-dessus, seront portées en première instance devant nos baillis & sénéchaux, & autres juges des cas-roiaux, ressortissant nement

15. Novembre 1786.

469

ment en nos cours de parlement, sans que l'appel des sentences & jugemens, par eux rendus en cette matiere, puissent être relevés ailleurs qu'en nos dites cours de parlement, & ce non-obstant toutes évocations, qui auroient été accordées par le passé ou qui pourroient l'être par la suite, à tous ordres, congrégations, corps, communautés ou particuliers; & seront, au surplus, toutes les dispositions de l'édit du mois de Mai 1768 concernant les portions-congrues, fidèlement exécutées en tout ce qui ne feroit pas contraire à la présente déclaration. Si donnons en mandement &c.

Donné à Versailles le deuxieme jour de Septembre, l'an de grace 1786 & de notre regne le treizieme. (Signé) LOUIS. (Et plus bas)

Par le Roi. Le baron de Breteuil.

Révisée, ouïe, & ce requérant le procureur-général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur; à la charge, que les archevêques & évêques ne pourront procéder à la suppression & union d'aucuns bénéfices, cures ou non cures, ou autres biens ecclésiastiques, qu'en exécution des lettres patentes, dûment enregistrées, en la cour, sous le contre-scel desquelles seront attachés des états contenant les différens besoins de leur diocèse; le montant des dits besoins; ensemble des états des bénéfices & autres biens ecclésiastiques destinés à y pourvoir; & du revenu de chacun des dits bénéfices & autres biens ecclésiastiques; comme aussi à la charge, que la prohibition de résigner mentionnée à l'article IX. n'aura lieu que du jour de l'enregistrement des lettres patentes mentionnées en la premiere disposition du dit article IX. Arrêté en outre que le dit Seigneur Roi sera très humblement supplié, d'autoriser les archevêques & évêques à procéder, par préférence, à la suppression & union des bénéfices réguliers, exempts ou non exempts, même des monasteres des réguliers, qui se trouveroient dans les cas portés par les articles VII. VIII. IX. & X. de l'édit de Mai 1768 révisé le 26 des mêmes mois

& an; comme aussi des monasteres, dont les religieux pourroient être retirés dans d'autres maisons de leur Ordre ou Congrégation, sans être à charge aux dites maisons, & sans préjudice des prestations, qu'il sera trouvé juste d'attribuer aux monasteres conservés pour l'acquit des fondations & l'entretien de la conventualité, & à l'application des revenus des dits monasteres & menfes aux objets mentionnés en la présente déclaration; le tout en se conformant, par les archevêques & évêques, aux formes prescrites par les Canons reçus dans le royaume, & par les ordonnances, édits & déclarations duement registrés en la cour; & copies collationnées de la présente déclaration envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lue, publiée & registrée: enjoint aux substituts du procureur-général du Roi es dits sieges d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour.

A Paris, en parlement toutes les chambres assemblées, le 5 septembre 1786.

(Signé)

Ysabeau.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Archiduc Ferdinand & son épouse sont arrivés à Vienne le 22 Octobre, en parfaite santé. L'Empereur & l'Archiduc François avoient été à leur rencontre. — *Extrait d'une lettre de Pétersbourg du 7 Octobre.*

“ Il est bien décidé que les Tartares du Cu-
 „ ban, tiennent tête à notre petite armée &
 „ que nous ne sommes pas si avancés de ce
 „ côté-là qu'on voudroit le faire croire à
 „ l'Europe. On a reçu la nouvelle positive,
 „ qu'un corps de troupes russes a été entier-
 „ rement défait par les Tartares. Le prince
 „ Potemkin, qui commande nos troupes en

15. Novembre 1786. 471

„ Crimée , a été rappelé pour avoir négli-
„ gé de se tenir sur ses gardes , au point ,
„ de s'être laissé surprendre par les Tartares :
„ Tous les officiers des régimens employés
„ sur les frontieres de la Crimée , ont reçu
„ ordre de rejoindre incessamment leurs corps
„ respectifs „. — Les révolutions civiles
& religieuses se consomment successivement
dans les Pais-bas , sans produire beaucoup de
bruit. L'université de Louvain a été suppri-
mée le 27 Octobre. Huit nouveaux profes-
seurs roïaux vont commencer un autre or-
dre de choses. Parmi les professeurs congé-
diés on remarque avec regret M^r. Van de
Velde , aussi estimé par son profond savoir
que par sa modestie & sa parfaite orthodoxie.
Un journal qui paroît sous les auspices du
gouvernement autrichien (*Journal général de
l'Europe* , imprimé à Herve) dit “ que
„ le gouvernement le dédommagera , ainsi
„ que M^r. Van de Winckel par de bon-
„ nes pensions. D'autres , ajoute-t-il , pré-
„ tendent que le Prince de Liege l'appellera
„ pour enseigner la théologie dans sa capita-
„ le , en lui donnant provisoirement un ca-
„ nonicat de collégiale , avec l'expectative
„ d'une prébende de trésorier. „



✍ Je conviens très-volontiers avec le
correspondant de Th. que ceux qui ont imaginé
la division des Pseaumes , ont eu de bonnes

* 1 Août
1786, p. 421.
— Vaines
objets.
Ibid.

intentions, qu'ils ont voulu rendre la récitation de l'Office divin plus facile, plus égale, plus arithmétiquement méthodique; mais cela n'empêche pas qu'ils n'aient fait le massacre littéraire, poétique, *biblique* & prophétique, le plus cruel que l'on puisse imaginer *. Toute ode sacrée, telle que les Pseaumes, malgré toutes les considérations possibles sera toujours aussi indivisible que les odes profanes. David & les autres auteurs de ces sublimes Cantiques seront (le respect dû à l'inspiration mis à part) autant en droit de se plaindre de cet éparpillement que Simonides, Pindare, Horace, Rousseau & Le Franc. — Par cette fatale décomposition, non-seulement on perd totalement l'esprit, l'ensemble & le résultat de ces magnifiques poésies; mais encore la connoissance de leur état scripturistique, je veux dire de l'espèce du tout qu'ils forment dans le corps de la Bible. Un prêtre qui durant 50 ans aura dévotement récité son bréviaire, ne saura pas si tel verset appartient au Pseaume *Exurgat Deus*, ou bien au Pseaume *Salvum me fac Deus*. Quand après une récitation mille fois répétée, il saura tous ces coupons par cœur, il ne pourra réciter un seul Pseaume en entier, ni se les rendre familiers dans leur ensemble & dans la totalité du saint élan qui les a produits. Je le répète, c'est une décomposition destructive, littérairement & *scripturistiquement* sacrilège, que l'intention ne peut excuser qu'aux dépens de la solidité & de la justesse d'esprit des coupables. S'il y a des Pseaumes trop longs pour être récités dans le tems ordinaire de l'Office, & que ce tems ne puisse être prolongé de quelques minutes sans causer des vapeurs; qu'on n'en récite qu'un au lieu de deux ou trois; ou qu'on en récite de proportionnellement courts dans une autre heure canoniale; ou qu'à côté d'un très-long on en mette un très-court; ou qu'on abrége quelq'autre partie de l'Office &c &c. Quelque résolution que l'on prenne, elle vaudra certainement mieux que la découpe & la dégradation des Pseaumes: je dis *dégradation*,

15. Novembre 1786.

473

le terme assurément n'est pas trop fort, il ne l'est pas assez ; car dans cet état de dissolution on peut dire qu'ils ne sont absolument rien.



Si c'est à regret que je suis souvent dans le cas de me défendre contre les imputations calomnieuses que mes adversaires substituent aux raisons, seul moyen d'une bonne réfutation ; c'est avec plus de douleur encore que je me vois obligé de protester contre des contes imprudens & faux répandus par des gens qui prétendent m'illustrer par leur considération & leur bavardage. Je dois certainement savoir gré à leur affection & leur bonne volonté, mais je les prie très-instamment d'en modérer l'effort & d'en diriger plus sagement les effets. Rien n'égale mon étonnement lorsque des anecdores qui ne devoient être ni remarquées ni racontées, me sont rendues défigurées par tout le barbouillage d'une loquacité admiratrice. Des événemens, des discours & des faits très simples qui n'ont rien de singulier ni de merveilleux, sont défigurés par des exagérations, des invraisemblances, des impossibilités, qui, si on pouvoit croire que j'aie la moindre part à de pareils récits, ou que j'y eusse donné lieu, me nuiroient plus dans l'esprit des gens sages, que toutes les injures de mes adversaires. Je ne puis que répéter à cette occasion la plainte d'un homme qui craignoit également les amis & les ennemis ; & il faut convenir que souvent les derniers sont moins redoutables. *Amatores mei aut invidi, diverso quidem studio, sed pari certamine, vel in laude vel in vituperatione nimii sunt ; non meum meritum sed suum stomachum sequentes.* Hier. Ep. 5 L. 2.

Dans le dern. Journal, p. 331, à la marge, lisez : 15 Avril 1784, p. 564. — P. 326, l.

474 *Journal hist. & litt.*
 29, l'a, lisez l'as. — P. 337. l. 29, ôtez le
 mot Monsieur. — P. 339. l. dern. à la mar-
 ge, Babilonis, lisez Babylonis. — P. 347.
 l. 31, en contribution, lisez à contribution.
 — P. 348. l. avant-dern., lorsqu'on, lisez
 lorsque l'on. — P. 366. l. 23, Veronne, lisez
 Verone. — P. 369. l. 22, au lieu de 1782,
 lisez 1682. — P. 377. l. 2 de la note (a),
 Frédéric II, lisez Frederic II, & mettez ce mot
 en caractère italique. — P. 378. l. 5 de la
 note, Morery, lisez Moreri. — P. 393. l.
 dern., fiat, lisez fait.

TABLE.

TURQUIE.	{ Constantinople.	427
	{ Alep.	429
	{ Tunis.	429
RUSSIE.	(Pétersbourg.	430
POLOGNE.	(Varsovie.	431
PORTUGAL.	(Lisbonne.	433
SUEDE.	(Stockholm.	435
ITALIE.	(Venise.	435
ANGLETERRE.	(Londres.	436
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	444
	{ Berlin.	443
	{ Treves.	451
ESPAGNE.	(Madrid.	452
PAYS-BAS.	{ La-Haye.	452
	{ Bruxelles.	457
FRANCE.	(Paris.	461
	Nouvelles diverses.	470